

## Formation EMPLOI, REVENUS

---

Réunion du 24 février 2006

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION .....	2
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES .....	27
AVIS D'OPPORTUNITÉ .....	28
SIGLES.....	35

---

COMPTÉ RENDU DE LA RÉUNION DE LA  
FORMATION Emploi, revenus  
- 24 février 2006 -

---

Président : Joël MAURICE, UMR Paris-Jourdan Sciences Economiques (PSE) et Ecole nationale des ponts et chaussées (ENPC)

Rapporteur : Olivier MARCHAND, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité (Insee)

Responsable de la formation : Marie-Christine CHAMBET-ROSSET (01 41 17 52 65)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

<b>I.</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>II.</b>	<b>EXAMEN DE PROJETS D'ENQUÊTE POUR AVIS D'OPPORTUNITE</b>	<b>4</b>
	<i>Enquête sur l'emploi en métropole</i>	<i>4</i>
	<i>Enquête sur l'emploi dans les DOM</i>	<i>7</i>
	<i>Enquête 2007 sur l'entrée dans la vie adulte</i>	<i>7</i>
	<i>Enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches</i>	<i>9</i>
	<i>Enquête auprès de bénéficiaires de l'aide aux demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise</i>	<i>13</i>
	<i>Enquête Acemo sur les petites entreprises</i>	<i>14</i>
<b>III.</b>	<b>LES NON-SALARIES : EMPLOI ET REMUNERATION</b>	<b>16</b>
	<i>Le projet pour l'observation statistique et les données actuelles</i>	<i>16</i>
	<i>Les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise</i>	<i>17</i>
	<i>Introduction au débat</i>	<i>17</i>
	<i>Débat</i>	<i>19</i>
<b>IV.</b>	<b>LA METHODE D'ESTIMATION DE L'EMPLOI ET DU CHOMAGE</b>	<b>21</b>
	<i>Présentation</i>	<i>21</i>
	<i>Introduction au débat</i>	<i>23</i>
	<i>Débat</i>	<i>24</i>
<b>V.</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>26</b>

## LISTE DES PARTICIPANTS

Hélène ALEXANDRE	APEC
Michel AMAR	INSEE DSDS
Mohamed AMINE	CNFPT
Ketty ATTAL-TOUBERT	INSEE DSDS
Didier BALSAN	CFDT, Membre du comité du label
Isabelle BAUDEQUIN	INSEE DSDS
Jean-Marc BEGUIN	INSEE DSE
Michèle BERTRAND	DARES
Jean-Louis BESNARD	UNSA
Daniel BLONDET	MIN EDUCATION NAT, ENSEIGNEMENT SUP, RECHERCHE
Michel BOISSONNAT	FAFIH
Abdallah BOURHANE	PREFECTURE PARIS - DIRECTION DE L'ACTION ECONOMIQUE
Philippe BRION	INSEE DSE
Didier CARAES	APCA
Marie-Christine CHAMBET-ROSSET	CNIS
Denis CLERC	
Mireille DADOY	
Catherine DANIEL	DARES
Christian de BOISSIEU	CCIP
Isabelle DEPUYDT	CGT
Maryse DUCOURNAU	CNIS
Denis DURAND	CGT- Membre du Cnis
Françoise DUSSERT	DGAFP
Aurélie FAROUDJA	UIMM
Jean-Paul FAUR	DARES
Paul FRANCESCHI	ACOSS
Jacques GARAGNON	INSEE - Président du comité du label
Pierre GINIER	INSEE DCSRI
Christine GONZALEZ-DEMICHEL	CEE
Jacqueline GOTTELY-FAYET	MIN DELEGUE COHESION SOCIALE, PARITE
Jean-Michel GRIGNON	INSEE DR BRETAGNE
Jean-Marie GROSBRAS	INSEE - Rapporteur du comité du label
Norbert HOLCBLAT	DARES
Stéphane JUGNOT	DARES
Annick KIEFFER	CNRS LASMAS
Alexandre KYCH	CNRS EHESS LASMAS
Christine LAGARENNE	DARES
Gilles LAZAROU	UGA-CGC (Insee)
Michel LE MAROIS	DIACT
Béatrice LEVY	DIRECTION DU TOURISME
Olivier MARCHAND	INSEE - DSDS, Rapporteur
Joël MAURICE	Président
Monique MERON	DARES
Michel MONTEIL	CGT-FO - Membre du Cnis
Hahmed MOUZAOUI	OSEO-BDPME
Fabrice MURAT	INSEE DSDS
Marie-Christine PARENT	INSEE DSDS
Etienne PENISSAT	DARES
Pierre-Alain PIONNIER	DGTPE-MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE
Régis PLATEL	UIMM
Corinne POUYET	DGEFP
Julie PREVOT	INSEE DSE
Nicolas PROKOVAS	CGT ANPE
Jean-Pierre PUIG	Secrétaire général du CNIS
Yvonick RENARD	MEDEF-FIM - Membre du Cnis

Christian ROSSIGNOL  
 Vivien ROUSSEZ  
 Carla SAGLIETTI  
 Véronique SANDOVAL  
 Sébastien SEGUIN  
 Viviane SILO  
 Benoît TUDOUX  
 Francis VENNAT  
 Anne-Laure ZENNOU

GIM  
 INSEE DSDS  
 Secrétaire générale adjointe du CNIS  
 SDES - MIN EDUCATION  
 DARES  
 DARES  
 CNRS  
 DARES  
 ACOSS

*Absents excusés :*

Jacques BICHOT  
 Alain CHOUGUIAT  
 Alberto LOPEZ  
 Jean-Paul DENANOT  
 Jean-Jacques PAUL

CAPEB  
 CEREQ  
 CONSEIL REG. LIMOUSIN  
 IREDU

*La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de Joël MAURICE.*

## I. INTRODUCTION

**Joël MAURICE, Président**

Bonjour à tous. En introduction, je souhaite souligner l'intérêt et l'actualité des thèmes inscrits à l'ordre du jour de notre formation. Nous avons pris le parti de commencer par l'examen de six projets d'enquête pour avis d'opportunité. Nous aurons ensuite une présentation des travaux en cours et en perspective sur le thème des non-salariés. Enfin, nous discuterons sur les méthodes d'estimation de l'emploi et du chômage. Notre ordre du jour est donc riche.

## II. EXAMEN DE PROJETS D'ENQUÊTE POUR AVIS D'OPPORTUNITE

Enquête sur l'emploi en métropole

**Ketty ATTAL-TOUBERT, Insee**

L'enquête sur l'emploi en métropole a pour principal objectif de fournir une mesure du chômage et de l'emploi au sens du Bureau International du Travail. Sur cette mesure, se calent ensuite les estimations mensuelles du chômage BIT. L'enquête Emploi constitue également une source d'information très riche sur l'évolution et le fonctionnement du marché du travail. Elle répond à une demande nationale d'informations permettant d'alimenter le débat public sur un thème central de l'actualité économique, mais également à une demande européenne. Ainsi, une grande partie du questionnaire a été construit de façon à permettre une reconstitution des variables de l'enquête européenne *Labour Force Survey*. L'enquête Emploi a fait l'objet d'une refonte importante pour aboutir, en juillet 2001, à la mise en place de la nouvelle enquête Emploi, qui a pris le relais de l'ancienne enquête annuelle depuis l'année 2003. La refonte s'est organisée autour de deux axes principaux : le passage d'une périodicité annuelle à une périodicité trimestrielle ; la modification du questionnaire en vue d'une meilleure comparabilité européenne et d'une plus grande adaptation aux évolutions du marché du travail. Le questionnaire développe désormais des thèmes comme la multi-activité, le sous-emploi, la durée du travail et fournit des indications individuelles.

Cette enquête comprend tout d'abord un module « Position sur le marché du travail », appelé module BIT, qui permet de classer les personnes interrogées dans trois catégories (actifs occupés, chômeurs ou inactifs). Ces personnes sont ensuite orientées vers des modules adaptés à leur situation. Les personnes qui travaillent sont interrogées sur leur emploi actuel (profession, employeur, contrat, horaires de travail, congés, revenus et ancienneté). Les personnes qui cherchent un emploi sont interrogées sur cette recherche (ancienneté et circonstances de la recherche, nature de l'emploi recherché). Enfin, les personnes inactives sont questionnées sur le dernier emploi occupé, ainsi que sur l'emploi le plus longtemps occupé. Sont ensuite abordés pour toutes les personnes enquêtées : niveau de formation et de diplômes (y compris la formation professionnelle et ses spécialités) ; situation un an avant l'enquête ; origine géographique et sociale des parents.

L'enquête Emploi représente une pièce centrale du dispositif d'observation de l'emploi et du chômage, notamment car elle est la seule source permettant de mesurer ces données au sens du BIT. Les unités enquêtées sont les « logements ordinaires » de la France métropolitaine, s'ils constituent des résidences principales. Dans ces logements, toutes les personnes de 15 ans ou plus sont interrogées. L'échantillon est constitué de 54 000 logements, dont 44 000 appartiennent au champ. Parmi eux, 36 000 logements répondent au questionnaire, soit environ 70 000 personnes de 15 ans et plus. Chaque logement est interrogé durant six trimestres consécutifs ; l'échantillon est donc renouvelé par sixième, chaque trimestre. La collecte est réalisée, en continu, tout au long de l'année, conformément au règlement européen de 2002. L'enquête est réalisée en face à face, lors de la première et de la sixième interrogation, et par téléphone lors des interrogations intermédiaires. En ré-interrogation, le questionnaire est plus court que lors de la première interrogation : seul le module BIT et quelques autres questions sont posées systématiquement. Le temps d'interrogation, dans un ménage, s'élève à 25-30 minutes, il est bien moindre en ré-interrogation. Un comité de maintenance se réunit deux fois par an. La diffusion des résultats a lieu dans *INSEE Première* : une fois par an, un *INSEE Première* présente les premiers résultats de l'année écoulée, puis des *INSEE Première* thématiques sont diffusés trois fois par an. A horizon 2007-2008, nous envisageons de proposer des publications conjoncturelles. Enfin, un fichier de données individuelles est disponible gratuitement sur le site Internet de l'INSEE.

#### **Denis DURAND, CGT**

Pourquoi un nouvel avis d'opportunité est-il sollicité ce jour alors que l'enquête Emploi n'a pas connu de changement majeur récemment ? Par ailleurs, s'agissant de la diffusion, la mise à disposition de données individuelles représente un changement important par rapport à la situation antérieure : toutefois, les données individuelles auxquelles nous avons accès portent sur l'enquête 2003. Les données de l'année 2004 sont donc attendues pour bientôt. Mais ne serait-il pas également utile de publier des données intermédiaires, comme celles des anciens *Insee résultats* « papier », sachant que pour un non-professionnel l'exploitation des données individuelles s'avère pratiquement impossible ? Enfin, ne serait-il pas temps de rédiger une sorte de bilan de l'efficacité et de l'adéquation de cette enquête en continu aux besoins ? J'observe par exemple qu'avec cette source, nous n'avons pas toujours la possibilité d'obtenir des données désagrégées fines du point de vue géographique.

#### **Yvonnick RENARD, Medef-FIM**

Les résultats de cette enquête fondamentale méritent une accélération et une systématisation de leur diffusion trimestrielle. La diffusion de résultats annuels ou thématiques ne suffit plus, il faudrait diffuser des résultats trimestriels.

#### **Michel BOISSONNAT, Observatoire des métiers de l'industrie hôtelière et de la restauration**

J'appuie ce qui vient d'être dit. Lorsque nous recherchons des résultats assez fins, soit sur des métiers peu représentés, soit au niveau régional cela s'avère particulièrement ardu, voire impossible.

#### **Ketty ATTAL-TOUBERT**

L'avis du Cnis est valable cinq ans, ce qui explique que l'enquête est à nouveau présentée en opportunité.

Le fichier détail 2004 sera disponible sur Internet dans deux semaines environ, le délai de diffusion s'est avéré un peu plus long que prévu. Nous avons publié, en 2002, un *INSEE Résultats* sous forme de CD-Rom, qui s'apparente aux *Insee Résultats* papier publiés auparavant pour l'enquête annuelle. A partir de 2006, les tableaux détaillés seront diffusés non plus sur CdRom mais sur internet. Les résultats de 2004, et les chiffres de 2002 et de 2003 révisés afin de tenir compte du nouveau recensement, devraient être disponible d'ici le mois d'avril ou de mai 2006.

La vocation de l'enquête Emploi n'est pas de produire des données géographiques très fines. Il faudrait pour cela considérablement augmenter la taille de l'échantillon, ce qui n'est pas possible pour des raisons budgétaires. La région figure dans le fichier de données individuelles, mais il faut savoir que dans certaines régions la précision des résultats, par exemple le nombre de chômeurs ou le taux de chômage, n'est pas bonne. Dans le CD-Rom *INSEE Résultats* nous n'avons d'ailleurs mentionné que les résultats de l'Île-de-France. Pour les autres régions, nous ne pouvons publier que des variables portant sur des effectifs suffisamment importants, comme le nombre d'actifs croisé par âge et sexe.

Enfin, une publication trimestrielle des résultats est prévue pour 2007-2008. Mais ces résultats devront auparavant être désaisonnalisés.

**Olivier MARCHAND, Rapporteur**

Nous rattrapons actuellement notre retard en matière de rythme de diffusion. Les résultats 2005 devraient être diffusés sur le site Internet, d'ici la mi-2006. S'agissant du bilan de l'enquête et de l'utilisation trimestrielle de l'enquête, nous commençons à y réfléchir, mais la période sur laquelle nous pouvons travailler s'avère encore un peu courte : nous disposons de quatre années d'enquête, nous commencerons plutôt l'année prochaine à essayer d'interpréter des séries désaisonnalisées. Il s'agit évidemment de l'un de nos objectifs de court-moyen terme.

**Mireille DADOY, CNRS**

Pourquoi avez-vous exclu de l'enquête les résidences à caractère collectif, et notamment les foyers de jeunes travailleurs ?

**Ketty ATTAL-TOUBERT**

La collecte se déroule auprès de logements ; nous interrogeons donc également les personnes vivant en collectivité et rattachées à un logement, c'est-à-dire résident occasionnellement dans un logement. Ensuite, nous calculons une pondération de redressement de façon à ce que l'enquête soit représentative de la France entière, y compris les communautés.

**Joël MAURICE**

N'existe-t-il pas d'enquête complémentaire pour ces communautés ?

**Ketty ATTAL-TOUBERT**

Non.

**Joël MAURICE**

Sur quels éléments se fonde la pondération effectuée ?

**Ketty ATTAL-TOUBERT**

Le bilan démographique nous fournit des pyramides trimestrielles en matière d'âge et de sexe. Nous supposons qu'à âge et sexe donnés, les personnes vivant dans des logements ordinaires ont le même comportement en matière d'emploi que celles qui ne vivent pas dans ces logements. Certes, globalement, les communautés n'ont pas le même comportement vis-à-vis de l'emploi que les personnes vivant dans des logements. En effet, on retrouve dans ces communautés les maisons de retraite, les foyers d'étudiants, et donc un plus grand nombre d'inactifs. Cependant, à âge quinquennal

et sexe donnés, les comportements sont comparables : cette hypothèse a été prouvée lors du passage à la nouvelle enquête sur la base du recensement de 1999. Pour des raisons pratiques et budgétaires, il s'avère compliqué d'enquêter auprès des communautés.

*A l'unanimité, la formation émet un avis favorable sur l'opportunité de ce projet d'enquête.*

## Enquête sur l'emploi dans les DOM

### **Ketty ATTAL-TOUBERT**

Les objectifs de cette enquête sont identiques à ceux l'enquête en métropole, tout comme l'origine de la demande. L'enquête DOM a également subi une refonte importante en 2001, mais elle est restée annuelle. Les thèmes abordés sont les mêmes qu'en métropole, avec en sus, un module sur la migration et la mobilité liées à l'emploi ou à la formation. Les unités enquêtées sont également des logements ordinaires dans lesquels sont interrogées toutes les personnes de plus de 15 ans. L'échantillon est de 21 000 logements, soit 40 000 personnes. L'échantillon est renouvelé par tiers, chaque logement est interrogé trois années consécutives. La collecte dure trois mois, du 15 mars au 15 juin ; elle a lieu en face-à-face pour le tiers entrant, puis par téléphone pour les deux autres tiers. Comme dans l'enquête métropole, lorsqu'une personne est absente, une autre personne du ménage peut répondre à sa place. Le temps de collecte s'élève, en moyenne, à 30 minutes en première interrogation, puis à 20 minutes pour les deuxième et troisième interrogations. La diffusion se fait sous forme de tableaux rapides et détaillés, puis de publications sous forme d'informations rapides diffusées par les Directions régionales. Le Centre de ressources des enquêtes auprès des ménages prend également l'initiative de publications sur cette enquête. Un projet d'*INSEE Résultats* est en préparation ; il est également prévu de mettre à disposition sur Internet les fichiers anonymisés de données individuelles.

*A l'unanimité, la Formation émet un avis favorable sur l'opportunité de ce projet d'enquête.*

## Enquête 2007 sur l'entrée dans la vie adulte

### **Fabrice MURAT, Insee**

Cette enquête porte sur un panel de jeunes sortis du système éducatif que nous suivons depuis 2005. Nous disposons en outre d'informations sur leur parcours scolaire puisqu'ils ont participé à un panel d'élèves entrés en 6<sup>ème</sup> en 1995. Ainsi, cette enquête permet de relier leur insertion sur le marché du travail avec toutes les informations collectées pendant leur scolarité. Un comité interministériel réunissant le Ministère de l'Education nationale, le Ministère du Travail, le CNRS et l'INSEE a décidé d'organiser cette enquête à partir de 2005, c'est-à-dire de rechercher les élèves du panel sortis du système éducatif, afin de savoir ce qu'ils sont devenus. Le panel d'élèves comportait 17 000 personnes entrées en 6<sup>ème</sup> en 1995 ; en 2005, 6 900 avaient été « perdues ». Nous avons réussi à retrouver la trace de 5 400 personnes : parmi elles, 3 200 jeunes ont répondu au questionnaire envoyé en mars 2005, soit un taux de 45 % de réponses, qui s'avère relativement satisfaisant. Il devra toutefois être retravaillé afin d'éviter d'éventuelles biais de sélection. Les 10 000 personnes non sorties du système scolaire continuent à être suivies par le Ministère de l'Education nationale tout au long de leur parcours dans l'enseignement supérieur.

Le questionnaire envoyé en mars de chaque année comporte quatre pages ; quelque 10 minutes sont nécessaires pour le remplir. Il porte sur la situation familiale, les conditions de vie, les formations et la situation professionnelle. En 2006, nous allons réinterroger les personnes repérées en 2005 et rechercher les nouveaux sortants du système éducatif, soit environ 1 000 personnes. Nous procéderons à l'identique en 2007. Au quatre pages du questionnaire, s'ajoutera en 2007 un questionnaire complémentaire sur la santé. Ces quatre pages viseront à mesurer l'état de santé de ces jeunes, ainsi que leurs pratiques alimentaires et sportives, leur état émotionnel, leur fréquentation de médecins et leur consommation de médicaments. Pour que ces informations aient un sens, le questionnaire sera également proposé aux jeunes encore dans le système éducatif. Les données de ce complément seront ensuite vraisemblablement exploitées par le Ministère de la Santé. Pour la publication de résultats sur l'insertion sur le marché du travail, il faudra attendre qu'une partie importante de l'échantillon initial de 17 000 personnes soit sortie du système éducatif.

**Yvonnick RENARD**

C'est essentiellement le volet santé de ce questionnaire qui justifie sa présentation pour avis d'opportunité, ce jour, devant la Formation. Dans ce cadre, le comité de concertation mérite absolument d'être élargi : nous avons en effet été surpris de ne pas y trouver des associations étudiantes ou des services médicaux.

**Christian de BOISSIEU, CAE**

Un débat très sérieux a actuellement lieu en France à propos des stages, qui souvent s'enchaînent sans fin pour ne déboucher sur rien. Ce phénomène est-il suivi par le système statistique ? Pourrions-nous bénéficier d'une analyse fine des stages, afin de repérer les stages sérieux de ceux qui le sont moins, du point de vue de la gestion des ressources humaines dans les entreprises ?

**Nicolas PROKOVAS, CGT**

Pouvez-vous nous apporter quelques précisions sur les nouvelles questions du questionnaire portant sur le volet emploi ? Par ailleurs, avez-vous prévu une diffusion de résultats sous forme de publication ?

**Hahmed MOUZAOU, Oseo-BDPME**

Existe-t-il des données sectorielles, des données de taille ou éventuellement des données régionales sur les entreprises qui recrutent ces jeunes lors de leur entrée dans la vie active ?

**Didier BALSAN, CFDT**

Un recoupement est-il prévu entre la partie complémentaire de cette enquête et d'autres sources de données sur l'insertion professionnelle ? Par ailleurs, la demande d'avis d'opportunité fait état d'un ensemble de problématiques très larges (vie affective, vie sexuelle, etc.), qui ne semble pas vraiment compatible avec un questionnaire de quatre pages seulement. Alors, quelles seront vos priorités au travers de ce questionnaire ?

**Fabrice MURAT**

Je transmettrai aux membres du Comité de concertation votre proposition d'élargissement, et notamment à la Drees. Le suivi des parcours des étudiants dépasse le cadre de l'enquête, mais effectivement nous pourrions désormais, grâce aux données longitudinales, mieux mesurer les transitions entre deux emplois. En effet, nous posons un bon nombre de questions sur le type d'emploi et de contrat de la personne, sur son niveau de qualification, son salaire, la durée de son travail, etc. Nous recueillons ces informations chaque année, auprès des jeunes en situation d'activité. En revanche, ce questionnaire étant auto-administré, il s'avère délicat de demander des informations sur l'entreprise : nous avons essayé de poser des questions sur le secteur d'activité, mais les données sont difficilement exploitables. Nous recueillons tout de même une information sur la taille de l'établissement, mais nous devons l'expertiser avant de la valider. Ultérieurement, lors d'une enquête en face-à-face, nous pourrions recueillir plus d'informations, notamment sur l'adresse de l'entreprise, ce qui nous permettra, à partir des fichiers d'entreprise, d'obtenir des informations de qualité.

Une première version du questionnaire est en cours d'élaboration : par rapport aux thèmes abordés dans la demande d'avis d'opportunité, certains thèmes ont toutefois été écartés, comme la vie sexuelle et affective ; nous avons tout de même conservé les questions portant sur l'environnement familial, les modes de vie (pratiques sportives et alimentaires, la consommation d'alcool ou de cigarettes) et la fréquentation de médecins spécialistes et généralistes.

**Olivier MARCHAND**

Concernant la question de Christian de Boissieu, nous avons essayé, dans l'enquête Emploi, de réfléchir à la problématique des stagiaires, compte tenu de la forte demande actuelle. Nous essayons en effet de repérer si les fonctions occupées par le stagiaire sont de même nature que celles



assumées par des salariés de l'entreprise. Dans ce cas, nous assimilons le stage à un emploi et nous pouvons alors étudier les conditions de rémunération, de durée et éventuellement de renouvellement. En revanche, certains stages relèvent plus d'une formation et correspondent en fait à une première vision de l'entreprise, dans le cadre d'un cursus de formation. Nous pouvons donc, grâce à l'enquête Emploi, au moins suivre la progression des stages assimilables à des contrats normaux.

### **Joël MAURICE**

Ce sujet s'avère effectivement vaste. Je propose que nous notions, sur l'avis d'opportunité, notre souhait de voir le Comité de concertation être élargi, notamment s'agissant des problèmes de santé.

*A l'unanimité, compte tenu de la remarque mentionnée ci-dessus, la Formation émet un avis favorable sur l'opportunité de ce projet d'enquête.*

### Enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches

#### **Christine LAGARENNE, Dares**

Cette enquête est proposée dans le cadre du Plan d'urgence pour l'emploi (PUE) d'août 2005, qui a notamment conduit à la création du contrat nouvelles embauches pour les entreprises de moins de 20 salariés. Une enquête a déjà été diffusée sur le même sujet, réalisée par une société privée, Fiducial, auprès de ses clients. Nous répondons pour notre part à une demande du cabinet du Ministre de l'Emploi. Cette enquête sera réalisée conjointement par l'ACOSS et la DARES. Son premier objectif est d'estimer le coefficient de passage entre les intentions d'embauche et les embauches réellement effectuées par des entreprises. Son deuxième objectif est de mesurer les ruptures de CNE ayant eu lieu depuis l'embauche du salarié : pour pouvoir faire des comparaisons avec d'autres types de contrat, nous souhaitons élargir l'enquête aux embauches sous CDI ou sous CDD d'au moins un mois. Le troisième objectif est de recueillir l'opinion des chefs d'entreprise ou responsables de recrutement sur le CNE, que le contrat ait été utilisé ou non : nous demanderons aux entreprises ayant eu recours au CNE pourquoi elles n'ont pas proposé un CDI et de la même façon, aux entreprises qui n'ont pas eu recours au CNE, nous demanderons pourquoi elles ont préféré le CDI. Nous procéderons de même pour les CDD d'au moins un mois. Enfin, l'enquête entend fournir une première approche qualitative de l'effet de substitution entre le CNE et les CDI.

Cette enquête sera réalisée auprès des chefs d'entreprises ou responsables de recrutement d'entreprises de moins de 20 salariés. La concertation avec les partenaires sociaux nous a appris que nous obtiendrions également des réponses auprès des comptables. Il s'agira d'une enquête téléphonique, qui s'appuie sur un échantillon issu des déclarations d'embauche formulées par les entreprises aux URSSAF en octobre 2005. La concertation avec les partenaires sociaux a eu lieu le 23 février : ceux-ci se sont montrés, dans l'ensemble, favorables à ce projet d'enquête. Enfin, l'enquête est pilotée conjointement par l'ACOSS et la DARES, avec l'aide de l'INSEE et de la DGTPE. A ce stade, il est prévu au moins une publication de quatre pages, commune à l'ACOSS, l'INSEE et à la DARES, ainsi qu'un retour d'informations aux entreprises enquêtées.

#### **Denis DURAND**

Cette enquête nous pose un problème : en effet, le débat actuel sur la politique du gouvernement en matière d'emploi et sur l'efficacité des mesures comme le CNE est vif, à tel point qu'il suscite des tensions telles que chacun sait que les syndicats de l'INSEE et de la DARES ont eu l'occasion d'exprimer une protestation contre les pressions exercées sur les services statistiques de la part des cabinets ministériels. Cette question déborde en outre les seules préoccupations des personnels des services statistiques publics et renvoie à d'autres incidents évoqués au CNIS, comme par exemple l'initiative malheureuse du Ministre de l'Economie et des Finances d'utiliser son chariot type du consommateur comme concurrent de l'indice des prix calculé par l'INSEE. Ce point a d'ailleurs fait l'objet d'une prise de position de l'assemblée plénière du CNIS lors de sa dernière réunion. Dans un tel contexte, nous sommes donc contraints à la plus grande prudence quand le service statistique public se penche sur un sujet aussi sensible que la mesure des effets du CNE.

Nous ne devons pas nous interroger sur le principe de cette enquête ; il n'est d'ailleurs pas étonnant que les partenaires sociaux consultés hier soient favorables au principe. Mais nous avons aujourd'hui à répondre à la question suivante : dans le contexte actuel, compte tenu du dispositif existant pour observer le comportement des entreprises en matière d'emploi, est-il opportun de lancer cette enquête-là ? Un ensemble d'arguments nous conduisent à penser le contraire : tout d'abord, il s'agit d'estimer une mesure de politique économique qui doit exercer ses effets dans la durée, or le projet ne prévoit qu'une enquête ponctuelle, sur la base d'un questionnaire de 5 à 10 minutes, ce qui entraînera nécessairement des réponses très rapides. Ensuite, l'échantillon comporte 3 000 entreprises, dont 1 500 ayant déclaré un CNE, ce qui ne permet aucune précision quant à la répartition sur le territoire, ou au maximum une ventilation sectorielle très grossière au niveau national. L'information sera donc pauvre. Enfin, cette enquête se déroulera dans les prochaines semaines. Elle sera donc tout à fait hors d'état d'évaluer l'effet réel du CNE sur l'emploi : en effet, par définition, le CNE commence par une période d'essai de deux ans qui est associée à une exonération de cotisations sociales durant trois ans. Ainsi, pour avoir une idée de ses effets réels sur l'emploi, il faudra attendre beaucoup plus longtemps. Nous risquons donc fort d'avoir une image faussée de l'effet de cette mesure sur l'emploi, le dispositif n'étant pas arrivé à maturité. Certes les questions posées à l'employeur, même si elles sont posées dans des conditions un peu légères, sont certainement pertinentes : on demande par exemple aux chefs d'entreprise les motifs de la rupture du contrat, or précisément, le CNE a pour caractéristique de ne pas comporter de contraintes sur les motifs en question. Alors, comment va-t-on contrôler la vraisemblance des réponses apportées par les employeurs ? On en revient donc à une question d'opinion pour mesurer les motifs de la rupture, de même que l'on a une question d'opinion sur les effets nets en matière d'emploi. Il semble donc justifié que l'enquête interroge les employeurs, mais il serait certainement nécessaire de croiser ses résultats avec des informations portant sur la façon dont le CNE est vécu par les salariés eux-mêmes.

En conclusion, nous ne sommes pas favorables à cet avis d'opportunité. En revanche, nous sommes extrêmement favorables à une évaluation très sérieuse du dispositif CNE, intégrant l'ensemble des données mises à disposition par le système statistique public : données UNEDIC disponibles avec un délai de six mois, données de l'enquête Emploi disponibles au bout d'un an environ (d'ailleurs, le CNE ne peut-il pas donner lieu à une enquête complémentaire à l'enquête Emploi ?). Ne pourrait-on donc pas travailler de manière plus globale, afin d'obtenir des données rationnellement collectées et exploitées, et dont la diffusion bénéficie d'une garantie de qualité incontestable ? Tel n'est pas le cas selon moi si nous nous en tenons à l'enquête telle qu'elle est présentée aujourd'hui. Il est vrai que le temps statistique et le temps politique ne coïncident pas ; il est de la responsabilité du CNIS de le rappeler. Si le gouvernement a besoin d'exhiber un chiffre au mois de juillet pour prouver l'efficacité de son opération CNE, rien ne l'empêche de le faire à l'aide d'enquêtes réalisées par des sociétés privées. Mais nous ne pouvons accepter que le gouvernement ait recours au système statistique public pour donner une respectabilité à ce chiffre . Cela risque de porter atteinte à la responsabilité du système statistique public lui-même. Nous sommes en revanche tout à fait disposés à examiner un autre dispositif d'étude de l'efficacité du CNE, en prenant les moyens et le temps d'obtenir des résultats incontestables.

### **Nicolas PROKOVAS**

J'irai bien évidemment dans le sens de l'intervention précédente. Deux éléments risquent notamment de porter atteinte à l'image du système statistique public : la précipitation avec laquelle le projet est monté et présenté ; le caractère insuffisant de l'échantillon et le caractère trop réglementaire du questionnaire prévu. En outre, cette enquête étant fondée sur une question d'opinion qui vise à évaluer un dispositif de politique public, la démarche ne bénéficie d'aucune rigueur scientifique mais à l'inverse, relève de la communication. C'est pourquoi je ne pourrai être favorable à cet avis d'opportunité.

### **Paul FRANCESCHI, AcoSS**

Les partenaires sociaux présents à l'ACOSS ont bénéficié, lors de leur dernière Commission financière et statistique d'une présentation de cette enquête : à cette occasion, nous n'avons pas entendu de remarques sur l'opportunité de cette enquête dans le contexte actuel. En outre, l'ACOSS effectue depuis le mois d'octobre dernier, un suivi mensuel des déclarations uniques d'embauche et notamment dans ce cadre, du contrat nouvelles embauches. Ainsi, depuis au moins deux mois, nous avons publié, dans notre communiqué de presse, des informations répondant à votre besoin en

matière de suivi sectoriel fin ou de suivi départemental. Enfin, est apparue une confusion qui s'explique peut-être par le titre de l'enquête : il ne s'agit pas d'une enquête sur l'évaluation du CNE, mais clairement d'une enquête d'opinion auprès des chefs d'entreprise sur les conditions de l'usage de ce contrat. Il est évident que les réponses des chefs d'entreprise ne seront pas identiques à celles que nous aurions pu obtenir auprès de salariés embauchés sous CNE. Nous savons aussi que lorsque nous interrogeons un chef d'entreprise en février, mars ou avril, sur une embauche effectuée en octobre, nous pouvons sans doute recueillir une opinion légèrement différente de celle du mois d'octobre. Je suis cependant convaincu qu'il vaut mieux une enquête d'opinion réalisée auprès de 3 000 chefs d'entreprise, suivant une procédure de stratification basée sur l'exhaustivité des déclarations uniques d'embauche qu'une enquête réalisée par une entreprise privée sur un échantillon dix fois moins important. Ainsi, après un suivi quantitatif assuré depuis plusieurs mois, le système statistique public doit, selon moi, également assurer une enquête de qualité sur l'opinion des chefs d'entreprise.

Nous avons indiqué que nous chercherons à obtenir les premiers éléments sur l'effet de substitution du CNE aux autres types d'embauche. Nous sommes très modestes sur ce sujet, nous ne savons pas si nous aurons des résultats significatifs ; je note cependant que dans l'enquête de la société privée, cet effet a été chiffré. Pour ma part, je pense comme la plupart des économistes qu'il nous faudra beaucoup de mois pour arriver à mesurer cet effet de substitution. Mais dans cette enquête, il s'agit de voir si, selon l'opinion du chef d'entreprise, il aurait recruté de toute façon ou non. Enfin, normalement, le Code du Travail prévoit qu'entre sept jours avant l'embauche et l'heure qui précède l'embauche, il doit y avoir une déclaration qui dénote une intention : nous estimons actuellement que ce coefficient se situe entre 80 et 90 % ; grâce à cette enquête, nous en aurons une évaluation plus fiable.

#### **Denis DURAND**

Il n'en reste pas moins qu'il est mentionné, dans la fiche descriptive, que l'enquête a notamment pour objectif d'essayer d'approcher les effets du CNE par une question d'opinion : toute la contradiction est là.

#### **Joël MAURICE**

Suite à ces remarques, il me semble que l'avis de la formation pourrait être assorti d'une recommandation : lors de la diffusion des résultats, bien préciser la portée de l'enquête et les précautions à prendre pour l'interprétation des résultats, notamment le fait que l'enquête ne renseigne que sur les effets de court terme alors que les effets à plus long terme se manifesteront au cours d'une période d'au moins deux années et qui sont les plus importants.

Néanmoins, nul ne conteste la nécessité et l'utilité collective d'avoir un dispositif de suivi et de mesure, aussi pertinent et aussi rapide que possible, en dépit de cette contradiction consubstantielle aux statistiques : elles sont forcément décalées dans le temps, plus encore par rapport au temps politique. Il importe donc de commenter le contexte, la portée et les limites d'une enquête de ce type.

Enfin, je suis également sensible au fait que l'on demande l'avis des employeurs et non des employés : nous pourrions peut-être souhaiter qu'une autre enquête appropriée se fixe comme objectif de recueillir l'avis des personnes embauchées.

#### **Jean-Marie GROSBRAS, Rapporteur au Comité du Label**

S'il devait y avoir avis d'opportunité, il faut que ses termes soient extrêmement précis de façon à ce que le débat au Comité du Label ne soit pas brouillé par des querelles d'opportunité.

#### **Joël MAURICE**

Je propose donc de préciser que d'une part, le mode d'emploi et d'interprétation de cette enquête, sa portée et ses limites doivent être explicités en exergue de la publication de ses résultats. D'autre part, nous souhaitons qu'une enquête appropriée de suivi soit menée par ailleurs du point de vue des employés et non plus des employeurs.

**Olivier MARCHAND**

Il pourrait également s'avérer utile de montrer que cette enquête se situe dans un ensemble de travaux d'observation et de suivi, déjà mis en place -enquête emploi, DMMO- qui apportent des informations complémentaires, notamment sur les salariés. En procédant ainsi, nous limiterions l'inquiétude de ceux qui craindraient que toutes les données sortent de cette enquête sur le CNE.

**Joël MAURICE**

Il y a des prises de position très claires pour émettre un avis négatif sur l'opportunité de cette enquête. D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer ?

**Yvonnick RENARD**

Je souhaite le faire, sans pour autant émettre un avis négatif. Le temps de la statistique et celui de la politique ne sont pas les mêmes. Mais lorsque des mesures sont prises, l'idée d'un suivi s'avère tout à fait naturelle. D'ailleurs, la LOLF fait obligation à ces différents suivis et à la mise au point d'indicateurs. Il serait donc important de rappeler que le choix des indicateurs de suivi doit être consubstantiel à la prise de la mesure, et c'est vrai pour toutes les mesures.

**Didier BALSAN**

Je souhaite répéter ce que j'ai dit à lors du comité de concertation de cette enquête. Finalement, on peut avoir un point de vue assez partagé sur cette enquête : il paraît tout d'abord intéressant de pouvoir estimer un coefficient d'embauche afin de bénéficier d'informations plus précises sur le passage des intentions aux embauches effectives. De plus, l'enquête pose des questions assez objectives sur les ruptures et le suivi de l'individu dans le contrat. En revanche, je reste très réservé à propos des questions d'opinion posées aux chefs d'entreprise : ce n'est pas ainsi que l'on peut obtenir une bonne évaluation des effets de substitution du CNE aux autres types de contrat. Ainsi, même si l'avis d'opportunité parle d'une première approche de ce type de questions, je crains que dans le contexte actuel, les médias n'aillent directement aux résultats, en l'absence d'autres chiffres. Pour ma part, je m'abstiendrais sur cet avis d'opportunité.

**Joël MAURICE**

Il est vrai que le risque d'interprétation existe toujours lors de la publication dans les médias. Dans un grand nombre de situations, nous demandons l'opinion de la population : le problème est surtout qu'ici, nous n'avons qu'un point de vue, celui des employeurs. Nous souhaitons donc d'une part que les conditions de publication de cette enquête soient assorties d'un certain nombre de précisions sur sa portée et ses limites, et d'autre part, qu'il n'y ait pas trop de dissymétrie entre l'expression du point de vue des employeurs et des salariés.

**Michel MONTEIL, FO**

Je suis contre cet avis d'opportunité.

**Mireille DADOY**

Selon moi, un questionnaire d'un quart d'heure par téléphone ne peut pas vraiment permettre de savoir pourquoi l'employeur préfère utiliser ce contrat, ni de mesurer ses griefs envers les autres formes de contrats. Je ne suis donc pas favorable à l'enquête.

**Joël MAURICE**

La formulation du questionnaire est-elle figée ?

**Christine LAGARENNE**

Non. La prochaine réunion du comité de pilotage a lieu jeudi prochain.

**Joël MAURICE**

Même en un quart d'heure il est tout à fait possible d'obtenir des informations fort pertinentes, nous pouvons peut-être exprimer le souci que la réponse ne soit pas trop lapidaire, qu'un minimum d'éléments justificatif de la décision de l'employeur soit exprimé. Ceci étant, il s'agira toujours d'une enquête d'opinion, avec toutes les réserves exprimées précédemment. Nous avons bien noté qu'un certain nombre de représentants d'organisations professionnelles souhaite voter contre cet avis d'opportunité ou s'abstenir, le reste de la Formation est-il d'accord pour émettre un avis positif mais avec les compléments formulés à l'instant ?

**Hélène ALEXANDRE, APEC**

L'extrême rapidité de cette concertation me surprend : nous avons rappelé que d'autres outils d'analyse sont mis à disposition pour connaître l'impact des politiques d'emploi, or il y a un décalage énorme entre l'accélération constatée pour l'organisation de cette enquête et la sortie des résultats de l'enquête Emploi par exemple. Vous dites que nous disposerons d'autres analyses, mais nous savons très bien que les résultats de cette enquête seront très vite publiés, alors même que ceux des autres sources ne seront pas connus : ce sont ces premiers résultats qui seront retenus. Par ailleurs, s'il est nécessaire de connaître l'opinion des salariés, il s'avère également de savoir comment les employés non concernés ressentent les effets de substitution entre les contrats.

**Christine LAGARENNE**

A partir des enquêtes Acemo, nous devrions connaître la part de salariés sous CNE, parmi le total des salariés, sous réserve de qualité statistique. De même, l'enquête Emploi apportera également des informations sur ce point. Enfin, dès cet été, les statistiques de l'UNEDIC fourniront la répartition des salariés par type de contrat au 31 décembre. Par ailleurs, s'agissant de l'opinion des salariés sur leur contrat, l'INSEE et la DARES ont justement mené une enquête d'opinion auprès des salariés sous CDI, CDD et intérimaires, en 2005 : il s'agit d'une première expérience qui pourra être renouvelée et élargie aux salariés sous CNE.

**Joël MAURICE**

Nous n'avons pas à procéder à un vote formel, mais nous avons bien noté les prises de position très claires de certains membres de la Formation. Il est vrai que l'accélération a un certain nombre de conséquences sur la portée et les limites de l'enquête, ce qui devra être explicité au moment de la publication des résultats, avec le risque que chacun est responsable de sa propre interprétation. Il faut néanmoins que des précautions soient prises et des avertissements d'interprétation donnés.

*Sur ce projet d'enquête, la Formation émet un avis d'opportunité favorable avec plusieurs avis contraires et une abstention, assorti de demandes mentionnées ci-dessus.*

Enquête auprès de bénéficiaires de l'aide aux demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise

**Viviane SILO, Dares**

Nous proposons une enquête auprès des chômeurs créateurs d'entreprise ayant bénéficié de l'ACCRES en 2004. Le département Politique d'emploi de la DARES souhaite la réaliser en septembre 2006, en lien avec la DGEFP. Nous souhaitons en effet enrichir les informations statistiques dont nous disposons annuellement avec pour intention, de mieux évaluer cette aide, ainsi que sa place dans le processus de création et dans le processus de retour à l'emploi. Nous souhaitons également obtenir des informations sur la manière dont les chômeurs créateurs sont informés et accompagnés, à la fois par le service public de l'emploi mais aussi par d'autres intervenants. Nous allons donc poser des questions sur la situation du chômeur créateur à la date de l'enquête, sur ses perspectives en termes d'embauche et de licenciement pour les mois à venir. Nous les interrogerons sur l'adéquation entre leur projet d'origine et leur situation actuelle. Enfin, nous chercherons à connaître l'information et l'accompagnement dont ils ont bénéficié au moment de la création. L'enquête SINE nous apporte d'ores et déjà des informations sur la survie des entreprises créées : avec cette nouvelle enquête,

nous souhaitons obtenir des éléments sur le parcours des créateurs, savoir s'ils ont connu d'autres situations depuis la création aidée et s'ils considèrent que le passage par cette création a constitué un point favorable ou défavorable dans leur parcours de recherche d'emploi.

Nous souhaitons interroger 3 000 chômeurs ayant bénéficié de l'ACCRE, sur 20 000 bénéficiaires repérés au cours du deuxième trimestre 2004. L'interrogation sera réalisée par téléphone, sur une durée comprise entre 15 et 20 minutes. Le comité de pilotage mis en place a permis de bénéficier des expériences des Directions Départementales associées, mais aussi de l'Association pour la Création d'Entreprise et de l'INSEE. La consultation des partenaires sociaux est en cours. Une publication des résultats est prévue pour l'année 2007, dans le cadre d'une *Première synthèse*.

### **Christian ROSSIGNOL, GIM**

Ces personnes bénéficient d'une mesure publique, attribuée et gérée par un service opérationnel. Je ne comprends pas pourquoi il s'avère nécessaire de lancer une enquête pour savoir comment a fonctionné le dispositif, puisque normalement, le chômeur a été suivi dans cette démarche. Je vous fais donc part de ma surprise, qui pourrait d'ailleurs s'étendre à notre réflexion précédente sur le CNE.

### **Nicolas PROKOVAS**

Cette enquête me semble justifiée et ses résultats sont fort attendus. D'ailleurs, interroger 3 000 chômeurs créateurs sur 20 000, par téléphone, est bien plus probant que d'interroger des employeurs sur 3 000 CNE ! Cependant, le comité de concertation est-il conçu pour être également un comité de pilotage ? Si tel est le cas, pourquoi n'inclut-il pas l'ANPE ?

### **Viviane SILO**

Nous disposons en effet de diverses informations sur les bénéficiaires de l'aide qui déposent un dossier devant les Directions Départementales du Travail et de l'Emploi, mais nous ne pouvons leur demander de revenir régulièrement à la DDTE, car ils risquent de penser que l'Etat contrôle leur activité. Une fois le dossier déposé, nous pouvons effectivement caractériser la population des chômeurs créateurs, mais nous ne savons pas ce qu'ils deviennent, d'où cette enquête deux ans après la création.

Nous avons un comité de pilotage constitué des différents intervenants du processus de création, or l'ANPE n'intervient pas dans le processus. Le comité de concertation permet quant à lui d'associer les représentants des organisations syndicales et des syndicats patronaux. La participation de l'ANPE à ces comités n'a donc pas été sollicitée.

### **Joël MAURICE**

L'intérêt de cette enquête me semble clair, même si l'on peut regretter qu'il n'y ait pas eu, auparavant, de suivi administratif des bénéficiaires de l'ACCRE.

*A l'unanimité, la Formation émet un avis favorable sur l'opportunité de ce projet d'enquête.*

## **Enquête Acemo sur les petites entreprises**

### **Sébastien SEGUIN, Dares**

Il s'agit de la cinquième et dernière enquête régulière du dispositif Acemo, dont les premières enquêtes vous ont été présentées en février et en mai 2005. Il s'agit de la seule enquête régulière menée auprès des entreprises de 1 à 9 salariés. Elle vise à recueillir annuellement, pour chacun des salariés, des informations sur la rémunération, la forme d'emploi et la durée du travail. Elle constitue le complément de l'enquête trimestrielle Acemo qui porte sur les seules entreprises de 10 salariés ou plus. 60 000 entreprises sont interrogées au mois de juin de chaque année. Le temps de réponse est estimé à environ un quart d'heure. L'échantillon est renouvelé au quart chaque année, ce qui permet de suivre un panel de salariés. Aujourd'hui, nous souhaitons rénover cette enquête, afin de l'orienter davantage vers des problématiques conjoncturelles en matière d'emploi que sur l'analyse des évolutions de salaires.

En matière d'emploi, nous souhaitons tout d'abord récolter un certain nombre d'informations sur l'entreprise : convention collective, nombre de non-salariés, d'intérimaires, de salariés handicapés, mesure de l'évolution annuelle de l'emploi salarié, ainsi que des informations au niveau de chaque salarié (âge, sexe, emploi occupé, type de contrat, dont le CNE, temps de travail, aide ciblée de la politique de l'emploi, chèque TPE, motif de sortie de l'entreprise). Ces données récoltées seront très utiles pour l'évaluation des nouveaux dispositifs. L'enquête sert également à mesurer un volume d'heures travaillées ainsi que la proportion de salariés à temps partiel. Ces informations sont ensuite utilisées par la DARES et les Comptes Nationaux. Nous mesurons la durée habituellement travaillée, concept différent de celui de la DADS qui n'est donc pas substituable à l'enquête sur ce point. Par contre en matière de rémunération nous utiliserons les données de la DADS. Cette enquête permet également d'apporter un complément, tous les quatre ou cinq ans, au dispositif d'enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires qui n'est actuellement mené qu'après des entreprises de 10 salariés ou plus. Enfin, cette enquête permettra d'évaluer annuellement le nombre de bénéficiaires de la revalorisation du Smic, au 1<sup>er</sup> juillet, ainsi que leurs caractéristiques. Ces informations contribueront au bilan présenté chaque année à la Commission nationale de la négociation collective lorsqu'elle est consultée préalablement à la revalorisation du SMIC.

### **Michel BOISSONNAT, Observatoire des métiers de l'industrie hôtelière et de la restauration**

Cette enquête nous intéresse tout particulièrement puisque compte tenu de la structure de nos emplois et de nos entreprises, près du tiers de nos salariés et 80% des entreprises se trouvent dans le champ de l'enquête. Nous nous interrogeons donc sur l'accès à ces informations. Faisons-nous partie des utilisateurs potentiels de résultats cités dans votre document, ou devons-nous adresser des demandes particulières ? Par ailleurs, nous avons d'importants décalages, dans notre secteur, entre la durée de présence dans l'entreprise et la durée du travail, liés aux phénomènes de coupure. Comment ce point est-il pris en compte dans l'enquête ?

### **Yvonnick RENARD**

Quel est le Code de convention collective employé dans cette enquête ? Par ailleurs, il est décrit dans le document préparatoire : « 60 000 établissement seront enquêtés couvrant 1,2 millions de salariés », soit 20 salariés par établissement, ce qui ne correspond pas vraiment à la cible annoncée.

### **Sébastien SEGUIN**

Pour accéder aux données individuelles de l'enquête, les branches professionnelles devront demander l'avis du comité du secret du Cnis. Concernant la durée du travail, le concept est celui des autres enquêtes, Acemo ou Ecmo, c'est à dire la durée habituellement travaillée en moyenne sur l'année et qui tient compte des jours de réduction du temps de travail. Pour les secteurs qui bénéficient d'un régime d'équivalence, les transports ou l'hôtellerie restauration par exemple, l'horaire pratiqué est effectivement beaucoup plus élevé que l'horaire légal. Nous avons essayé de formuler les questions au mieux, en donnant des exemples. En matière de convention collective, en fonction des éléments dont nous disposons (localisation géographique et secteur d'activité), nous pré-imprimons un code de convention collective, l'IDCC, et nous demandons à l'entreprise d'éventuellement corriger les éléments inexacts. Enfin, nous interrogeons 60 000 entreprises sur plus d'un million d'entreprises concernées sur le champ, soit 3 millions de salariés couverts.

### **Marie-Christine PARENT, Insee**

A compter de l'année 2005, nous commençons à collecter les déclarations sociales au format DADS-Unifié pour tous les employeurs, publics et privés. Elles contiennent désormais beaucoup plus d'informations que précédemment : code IDCC, quotités de temps partiel, nombre d'heures assujetties au code Accident du travail, etc. Pour analyser la qualité des informations recueillies nous avons prévu un groupe de travail avec la DARES.

*A l'unanimité, la Formation émet un avis favorable sur l'opportunité de ce projet d'enquête.*

### III. LES NON-SALARIES : EMPLOI ET REMUNERATION

Le projet pour l'observation statistique et les données actuelles

**Michel AMAR, Responsable de la Division Salaires et revenus d'activité, INSEE**

Nous disposons pour les salariés d'un système d'information riche, sur l'emploi et sur les salaires, pour le conjoncturel avec notamment Acemo, comme pour le structurel avec les DADS et l'enquête Emploi. En revanche, pour les non-salariés, les sources sont moins nombreuses : en matière de sources administratives exhaustives, nous disposons de SIRENE, et des sources fiscales pour les indépendants d'une certaine taille. En matière d'enquêtes, l'échantillonnage conduit à n'interroger qu'un faible nombre d'unités, alors que la population est plus difficile à cerner que celle des salariés en raison de son hétérogénéité. Les grilles de lecture, liées au secteur d'activité des non-salariés - agriculteurs, commerçants, professions libérales- sont en effet multiples. A ces difficultés, s'ajoute une instabilité temporelle puisque le *turn over* s'avère assez important : nous rencontrons donc un problème de repérage des entrepreneurs actifs et de ceux qui cessent de l'être. Enfin, l'instabilité dans les revenus rend le travail de contrôle statistique de la cohérence et des évolutions plus difficile.

Les besoins sont néanmoins importants car les non salariés représentent 10 % de l'emploi total. L'emploi des non salariés évolue très différemment de celui des salariés : de 1993 à 2003, il a diminué de 15 % environ, alors que l'emploi salarié a augmenté dans les mêmes proportions. Dans certaines zones, notamment rurales, l'emploi non-salarié a un poids très important. En outre, ces 10 % de non-salariés sont souvent concentrés dans des secteurs bien spécifiques où leur poids est évidemment essentiel : l'agriculture, les professions de santé, le BTP, le commerce, etc.. Des besoins d'information s'expriment également à propos de leurs revenus, ainsi qu'en termes de trajectoire. Nous savons par exemple que le taux de survie à 5 ans d'un entrepreneur s'élève à 50 % environ : il s'avère donc intéressant d'appréhender les facteurs qui peuvent influencer sur ce taux de survie.

C'est pourquoi l'INSEE réfléchit depuis un certain temps à la construction d'un fichier annuel de données sur les non-salariés, semblable aux DADS pour les salariés, en matière d'emploi et de revenus. Les informations seront issues de deux sources administratives : la base ETI (travailleurs indépendants) de l'ACOSS (en effet, les URSSAF collectent annuellement les cotisations Allocations Familiales, la CSG et la CRDS sur tout le champ hors agriculture) et la base CCMSA pour le champ de l'agriculture. Nous faisons de ce fait quasiment l'impasse sur une fraction des non-salariés, soit 270 000 sur 2,3 millions : les aides familiaux. En effet, ils ne figurent pas dans les bases de cotisation, exception faite de l'agriculture.

La base annuelle constituée à partir de ces deux sources contiendra la date de création et éventuellement de disparition de l'entreprise, le secteur d'activité (avec un problème non totalement résolu pour les gérants majoritaires de SARL dont on ne connaît pas dans Sirene le secteur d'activité), le sexe et l'âge du non-salarié, le statut juridique, la taille de l'entreprise, l'ancienneté de l'entreprise, le type d'imposition, le revenu d'activité de l'année n-1 (les cotisations perçues l'année n étant assises sur les revenus de l'année n-1, il y aura toujours un décalage entre les données sur l'emploi et celles sur le revenu), et théoriquement le NIR (le dossier est en attente à la CNIL).

S'agissant des produits de diffusion, il est prévu de constituer une base annuelle des non-salariés disponible en régime de croisière en septembre de l'année n+1, une base annuelle enrichie avec les revenus l'année suivante, une base des poly-actifs (individus qui ont été salariés et non-salariés au cours de la même année) et un panel de non-salariés constitué sur des critères identiques à ceux du panel DADS, avec un appariement à l'échantillon démographique permanent afin d'enrichir ces données d'éléments sur le diplôme ou les interruptions de carrière notamment. *In fine*, un fichier détaillé anonymisé et des tableaux standards seront diffusés. Le calendrier prévisionnel envisage un passage en production en juin 2008, une première base disponible à la fin de l'année 2008 et des produits de diffusion disponibles en 2009.

Nous diffusons dès maintenant des informations sur les non-salariés. Ainsi, un ouvrage sur les revenus d'activité des non-salariés devrait être publié en mai 2006. Il propose une vue d'ensemble des non-salariés (niveau de formation, première activité, revenus totaux-non-salariés et éventuellement salarié-, impact sur le revenu du secteur, de l'expérience, du genre), ainsi qu'une analyse sectorielle des professions concernées (santé, agriculture, patrons du commerce et de l'industrie et des services). Cet ouvrage devrait être publié tous les deux ans.



## Les demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise

Mon analyse se fonde sur les statistiques publiées en décembre 2005, présentant les résultats de l'année 2004, soit les chiffres consolidés des créations et quelques caractéristiques des créateurs d'entreprises. Ces données sont recueillies par les Directions départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Elles font l'objet d'un traitement de comptage rapide qui donne lieu à une publication dans le cadre du tableau de bord des politiques d'emploi, puis d'une consolidation en fin d'année afin de déterminer les caractéristiques et le parcours des bénéficiaires de cette aide.

En 2004, nous avons constaté plus de 60 000 créations aidées d'entreprises, soit une progression de plus de 40 % par rapport à l'année précédente qui avait déjà été une année d'augmentation du nombre de créations. Cette hausse s'avère particulièrement importante si on la compare à celle de l'enquête SINE qui observe une augmentation de 12 % des créations pures. Les explications sont de deux ordres : le maintien à un niveau élevé du chômage et l'évolution du dispositif. En effet, le contenu du dispositif législatif et réglementaire a un impact assez lourd sur l'évolution des créations. Or en 2003, dans le cadre de la loi pour l'Initiative Economique, le dispositif de création d'entreprise a été relancé. Nous en constatons donc les effets en 2003 et 2004. Ce dispositif avait déjà fortement évolué en 1997 : l'aide, qui avait alors un statut de prime, a été transformée en exonération de cotisations sociales. Cette première modification s'est traduite par une forte baisse du nombre de créations aidées. Puis en 2003, la loi pour l'Initiative Economique a relancé le dispositif d'aide, ce qui se traduit par une remontée assez sensible du nombre des créations.

Les bénéficiaires de cette aide se caractérisent tout d'abord par leur âge : la plupart des créateurs créent leur entreprise entre 30 et 50 ans. L'enquête SINE indique d'ailleurs que la maturité représente un facteur de meilleure survie des entreprises créées. 66 % des créateurs ont entre 30 et 50 ans, mais on constate également une augmentation du nombre des plus de 50 ans, à hauteur de deux points en 5 ans. Le niveau de qualification augmente depuis deux ans : on constate l'arrivée de créateurs plus expérimentés (anciens cadres, anciens agents de maîtrise). La place des femmes reste très stable, bien qu'elle augmente à l'intérieur de la population des demandeurs d'emploi. Les créateurs aidés ont dans une forte proportion été inscrits à l'ANPE à la suite d'un licenciement. 50 % d'entre eux étaient au chômage depuis plus d'un an.

Sur la base de ces caractéristiques, nous pouvons repérer deux groupes de créateurs en fonction de leur expérience et de leur niveau de formation : les personnes peu ou moyennement formées ; et les personnes mieux formées. Le premier groupe -correspondant à 60 % des créateurs- rassemble des créateurs se tournant plus volontiers vers les services à la personne, des activités d'éducation, santé ou commerce pour lesquels le taux de survie à cinq ans s'avère le plus faible (le taux de survie pour l'habillement notamment se limite à 39 %). Dans le second groupe en revanche, les personnes se tournent vers des activités de l'industrie et le taux de survie des entreprises est plus élevé, il peut atteindre 70%.

Par ailleurs, d'après l'enquête SINE, plus le délai entre la date de création et la dernière activité du créateur est faible, plus le taux de survie est important. Il s'avère également que les plus jeunes créateurs ont moins de chance d'assurer la survie de leur entreprise. Enfin, une expérience professionnelle passée représente un meilleur facteur de survie que la possession d'un diplôme. Effectivement, nous constatons que beaucoup de créateurs aidés bénéficient d'une importante expérience professionnelle, ce qui peut expliquer le taux de survie des créations aidées.

## Introduction au débat

### **Christian de BOISSIEU, Président délégué du Conseil d'Analyse Economique**

J'ai présidé, à une époque, la Formation Monnaie, Finance, Balance des paiements, mais elle rassemblait moins de monde que celle d'aujourd'hui, peut-être en raison de la matière... Je suis ravi de revenir devant vous, ponctuellement, au travers de mes fonctions au Conseil d'Analyse Economique qui a besoin des autres pour travailler puisqu'il ne produit pas d'analyses statistiques. C'est bien grâce à vous, comptables nationaux, que nous, économistes, réussissons parfois à avoir des idées, ou en tout cas, à les vérifier. Après cet hommage à la statistique, je souhaite commenter à la fois le projet présenté par Monsieur Amar et la réalité décrite par Madame Silo, autour de quatre questions : est-ce que tout cela est important ? Comment s'y prendre et avec qui ? Quel genre d'informations faut-il demander aujourd'hui ? Que devons-nous faire de tout cela ?

Tout cela est important, je parle aussi bien des non-salariés que des créations d'entreprise puisque la création d'entreprise peut être l'un des éléments du non-salariat. Je regardais à l'instant le nombre de TPE (très petites entreprises) en France : en 2003, nous comptons plus de 2 millions de TPE, et comme il y a environ 2,3 millions de non-salariés, il est clair que nombre de chefs de très petites entreprises n'ont pas le statut de non-salariés. Ces informations sont importantes, les stocks et les flux, le niveau et les deltas m'intéressent, les deltas pour la conjoncture et les niveaux pour les études un peu plus structurelles. Vous prévoyez une publication annuelle de vos chiffres. Mais comment faire de la conjoncture avec une publication annuelle ? Certes, il faut bien démarrer, mais avec des chiffres annuels disponibles en n+2, l'intérêt « grille de lecture de la conjoncture » des données se réduit un peu. Alors, s'il n'est pas beaucoup plus difficile, ni plus coûteux, après 2008 d'aller vers des éléments plus fréquents, ce serait mieux.

Dans un pays comme la France, les gisements de croissance et d'emploi se trouvent au sein de la population que vous examinez, et notamment dans le phénomène de croissance des petites entreprises. Pour ma part, je me demande si l'arrivée du Plan Borloo en matière d'emplois dans les services à la personne va rendre le sujet encore plus intéressant et plus important. La France compte 10 % de non-salariés, mais cette proportion demeurera-t-elle la même à l'avenir dans le secteur des emplois à la personne, secteur que le gouvernement met actuellement en avant ? Vous avez parlé des aides familiaux. Or il m'intéresse de savoir comment doit être posée la question de la frontière du salariat et du non-salariat dans ces emplois du service à la personne. Enfin, je suis très surpris que nous n'ayons jamais, ce matin, parlé d'Europe ou d'international. Une telle enquête sur les non-salariés existe-t-elle ailleurs ? Nous savons que le phénomène de la création d'entreprise est important en Italie, en Allemagne, etc. Tous les pays européens sont confrontés à la nécessité d'insister sur la création d'entreprise, sur l'innovation, sujets finalement non-indépendants de ceux que vous abordez. Alors, la France est-elle en avance ou en retard en matière d'approche statistique du non-salariat ? Devons-nous coopérer avec d'autres pays européens ?

Comme vous l'avez indiqué, la frontière entre le statut de salarié et de non-salarié est mouvante. Il est donc intéressant de suivre les parcours, ce qui pose nécessairement des problèmes statistiques. Le passage d'un état à l'autre correspond-il à la théorie des chaînes de Markov ? Existe-t-il des états absorbants ? Comment s'y prendre donc, mais surtout avec qui ? Au Centre d'Observation Economique de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, dans une optique conjoncturelle nous menons avec les professionnels depuis deux ou trois ans une enquête, trimestrielle je crois, auprès des hôtels et restaurants pour connaître le nombre de couverts servis, et une autre sur les agences de voyages, également réalisée avec les professionnels. Au travers de cette expérience j'ai le sentiment qu'il peut s'avérer utile de travailler avec les Fédérations professionnelles. Ainsi, pour lancer l'enquête sur les emplois non-salariés, entendez-vous vous appuyer sur la statistique publique, mais je n'ai pas perçu de perspectives de partenariats avec les secteurs directement concernés. Or le partenariat donne parfois de bons résultats. Je souhaiterais donc que vous précisiez si dans votre esprit, il faudra ouvrir ou non la porte à des partenariats avec les secteurs concernés. Par exemple, la question du financement des non-salariés a des rapports et des conséquences sur leurs revenus et leur activité. Si je veux savoir comment les petites entreprises se financent en France, je vais interroger les banques, mais également l'Association française des Investisseurs en Capital-investissement : en effet, l'AFIC publie régulièrement des statistiques. Ainsi, selon moi, l'appareil d'Etat doit prendre l'initiative d'établir des passerelles avec ce qui existe. Je pense également aux groupes OSEO, BDPME, à l'ANVAR, etc. Il y a donc lieu selon moi de se confronter à une information qui ne viendrait pas de l'appareil public.

Quelle information demander ? Vous avez évoqué l'emploi et le revenu, j'ai parlé de financement. En effet, pour ma part, je ne sépare pas l'activité et le financement. En la matière, la question centrale en France consiste, selon moi, à savoir pourquoi les petites entreprises ne deviennent pas moyennes : rencontrent-elles des problèmes de financement, des problèmes culturels, des problèmes de transmission d'entreprise, etc. ? Disposez-vous d'éléments pour répondre à cette question ou tirer des conclusions sur ce point ? Le total de 220 000 créations d'entreprise par an est satisfaisant par rapport aux autres pays européens. Nous sommes également dans la norme sur le taux de survie. Un rapport a d'ailleurs été présenté au Premier ministre sur ce sujet : en fait, une des raisons pour laquelle nous souffrons d'un déficit de commerce extérieur est que nous ne disposons pas d'un tissu d'entreprises moyennes. Est-ce que l'une ou l'autre des approches que vous avez présentées fournira des éléments d'information sur ce point ?

Que faire ? J'attends l'année 2008 avec impatience, pour prendre connaissance des résultats de vos projets. Ils doivent permettre de comprendre la situation, d'aider à la prise de décision publique, à la définition de politiques par rapport au tissu industriel. Toutefois, la population non-salariée, vous l'avez dit, s'avère extrêmement hétérogène. S'il est nécessaire de l'agréger pour l'établissement des données statistiques, il sera nécessaire de la faire éclater pour permettre l'utilisation des résultats par les observateurs, les analystes ou les décideurs. Alors, par exemple, l'information sur les agriculteurs pourrait être utilisée dans le cadre d'une réflexion sur leurs revenus, ou sur l'avenir de la PAC.

Voilà quelques premières questions sur un sujet passionnant.

Débat

### **Christian ROSSIGNOL**

J'ai une question sur les aides familiaux, c'est à dire les personnes qui, dans une entreprise, travaillent à côté du patron pour l'aider. Je n'ai pas compris comment serait collectée l'information sur ces personnes, généralement non rémunérées. Or ce problème, extrêmement important pour les professions artisanales et les TPE, fait l'objet d'un grand nombre de réflexions.

### **Denis DURAND**

Monsieur de BOISSIEU a attiré notre attention sur la dimension européenne des questions qui sont posées. Il peut être rassuré, la dimension européenne n'est pas absente des débats du CNIS, à telle enseigne que sur deux enquêtes présentées ce jour, nous n'avons plus notre mot à dire puisqu'elles sont reliées à des règlements européens. Il est par ailleurs très significatif que la demande européenne soit liée, dans l'intervention de M. de BOISSIEU, à une demande d'information sur la conjoncture : en effet, un mouvement en profondeur s'est produit dans le système statistique européen et national français à partir du moment où nous avons mis en place l'Union Economique et Monétaire et où la Banque Centrale Européenne s'est mise à demander, de façon très pressante, des données conjoncturelles pour son dialogue avec les marchés. C'est une des évolutions les plus significatives du système statistique observée depuis une dizaine d'années. De ce point de vue, nous sommes désormais confrontés à des arbitrages entre des priorités d'analyses conjoncturelles et de dialogue avec les marchés financiers, et des préoccupations plus structurelles. S'agissant de la connaissance des revenus non-salariaux, les aspects structurels sont également importants : dans le débat en cours sur la mesure des inégalités, la question de la connaissance des revenus non-salariés est un facteur déterminant, sur lequel nous nous réjouissons que l'INSEE continue de travailler.

La remarque du professeur de BOISSIEU appelant à une coopération avec les professions et les branches industrielles est très bien venue, surtout si elle permet de convaincre nos amis du patronat que quelquefois, accepter un certain investissement dans une charge statistique peut avoir des effets bénéfiques non seulement pour la collectivité, mais aussi pour les entreprises elles-mêmes. Par ailleurs, sur le financement des PME, j'observe que le professeur de BOISSIEU n'a pas cité la Banque de France : or dans le domaine des PME, la coopération entre l'INSEE et la Banque de France représente un élément stratégique de l'évolution du système statistique public. Je me réjouis de constater que l'INSEE s'intéresse aux non-salariés et à leurs revenus, et aux PME.

### **Didier BALSAN**

Il pourrait également s'avérer intéressant de réfléchir sur les transitions entre le salariat et le non-salariat. Un lien peut vraisemblablement être établi entre l'âge et la difficulté à se maintenir dans l'emploi. Ainsi, il y a certainement des aspects non choisis derrière la création d'entreprise, qui ne sont pas sans poser des questions sociales.

### **Christian de BOISSIEU**

J'ai parlé de conjoncture, mais j'ai bien compris que le conjoncturel et le structurel sont tous deux nécessaires. Cependant, comment pondère-t-on ces deux objectifs ? Ces études vont certainement représenter un travail très lourd, qui reste de toute façon extrêmement intéressant pour des raisons structurelles. Par ailleurs, je sais que le Cnis travaille sur l'Europe et de l'international ; en fait j'aurais

été intéressé de savoir si avec cette enquête sur la partie non-salariée, la France se situe en avance ou en retard, au sein du concert européen.

### **Yvonnick RENARD**

Il me semble que le CERC n'a absolument pas été évoqué, alors qu'il représente une source d'informations sur le sujet.

### **Denis CLERC, Alternatives économiques**

Je suis rapporteur au Cerc, et bien que je ne sois pas là à ce titre, je voudrais dire que le Cerc n'a pas de compétences statistiques : il utilise les données du service statistique public pour élaborer ses rapports. Certes, il arrive assez fréquemment qu'à notre demande, l'INSEE ou un autre service public travaille sur des données dont il dispose par ailleurs, afin de regarder plus précisément un point qui n'a pas fait l'objet d'une étude publiée jusqu'ici. Mais l'essentiel de nos travaux s'appuient sur des informations déjà publiées.

### **Joël MAURICE**

Disposons-nous de données ou d'un suivi de l'impact du financement lors des créations de petites entreprises, au travers de l'accès au microcrédit par exemple ?

### **Michel AMAR**

Notre projet n'est pas de réaliser une enquête statistique mais de travailler à partir de sources administratives : nous souhaitons construire un socle de connaissances au sujet des non-salariés. Puis, en partenariat avec tous les acteurs des différents secteurs, nous pourrions penser à lancer des opérations pour éclairer tel ou tel point. Actuellement, sur le site de l'INSEE Comptabilité nationale, les chiffres publiés en matière d'emploi non-salarié s'arrêtent à 2003 ! Pour la conjoncture, il faudra donc attendre un peu.

Si sur les salaires et l'emploi des salariés nous sommes largement encadrés par des règlements européens, en matière d'emploi non-salarié nous n'avons aucune demande ou très peu. Notre travail est donc franco-français et se fonde sur des statistiques administratives circonscrites au niveau national. Les DADS existent depuis très longtemps et c'est sur cette base notamment que nous avons construit des éléments de connaissance en matière de trajectoires. Enfin, les services à la personne correspondent pour moi soit à des salariés d'association ou d'entreprises soit à des salariés de particuliers. L'INSEE s'intéresse donc à ce segment, mais uniquement de ce point de vue.

### **Christian de BOISSIEU**

Je visais la création d'entreprise dans ce secteur.

### **Michel AMAR**

Nous souhaitons construire un socle, fichier d'individus, qui pourra ensuite être utilisé par les acteurs de chaque domaine. Certes, s'agissant des petits patrons, le devenir de l'individu est intimement lié au devenir de l'entreprise : des appariements avec d'autres sources sur les entreprises seront nécessaires pour aller plus loin dans l'analyse. Cela se fait déjà : dans l'ouvrage prévu pour le mois de mai, le SCEES utilise une source spécifique, le RICA, pour les revenus des agriculteurs, la Drees utilise les fichiers de la Cnam pour analyser ceux des médecins.

En ce qui concerne les aides familiaux, nous avons effectivement fait l'impasse sur ce point. En effet, nous nous fondons sur les cotisations déclarées, or pour les aides familiaux, elles ne sont déclarées que dans l'agriculture, et encore, partiellement.

### **Olivier MARCHAND**

Nous prévoyons toutefois de compléter l'information sur les non-salariés à l'aide de sources classiques comme les enquêtes ménages et le recensement de la population sur cette question des aides familiaux.

**Michel AMAR**

D'ailleurs, le total de 270 000 aides familiaux déjà mentionné provient de l'enquête Emploi. Concernant les revenus des non salariés, nous abordons dans notre projet uniquement le revenu d'activité, pas celui du capital. Nous ne tenons donc pas compte de la valorisation de l'entreprise. Par ailleurs, la distance entre le revenu déclaré et le revenu réel du non-salarié n'est pas identique à celle constatée dans le monde du salariat. Notre panel est construit sur les mêmes critères que celui des DADS, afin de nous permettre d'expliquer les trajectoires dans une sphère et dans l'autre.

**Viviane SILO**

Nous disposons de peu d'informations tant sur la motivation de la création d'entreprise que sur les raisons qui expliquent que les petites entreprises ne deviennent pas des entreprises moyennes. C'est la raison pour laquelle nous engageons une enquête pour connaître la motivation précise de la création. Nous poserons également des questions sur les effectifs de l'entreprise, sur la raison pour laquelle il y a eu, ou non, création d'emplois et sur la raison pour laquelle certains créateurs refusent de recruter. Sur l'impact du financement, l'enquête SINE interroge déjà les créateurs sur les caractéristiques financières de l'entreprise, c'est pourquoi nous n'insisterons pas sur ce point.

**Christian de BOISSIEU**

Pourriez-vous poser des questions comme celles-ci : « Avez-vous l'intention de croître dans les mois qui viennent », « Si oui, quelles sont les contraintes éventuelles ou les difficultés que vous rencontrez » ?

**Viviane SILO**

Nous avons d'ores et déjà prévu les questions suivantes : « Avez-vous l'intention de recruter ? Si non, qu'est-ce qui constitue un obstacle ? » D'ailleurs, comme nous travaillons avec l'Association pour la Création d'Entreprise, nous avons déjà quelques idées sur les obstacles régulièrement avancés par les créateurs d'entreprise.

**IV. LA METHODE D'ESTIMATION DE L'EMPLOI ET DU CHOMAGE**

## Présentation

**Olivier MARCHAND**

Cette question des estimations de l'emploi et du chômage, un peu aride en temps normal, est devenue d'actualité avec les récentes polémiques. Notre objectif est de faire la lumière sur nos méthodes actuelles et sur ce que nous espérons pouvoir faire à l'avenir, grâce aux travaux entamés depuis plusieurs années dont vous avez régulièrement été tenus informés. Nous devrions obtenir des informations plus riches et surtout de meilleure qualité au cours des années à venir. Pour mémoire, je rappelle que le système statistique public reste évidemment complètement maître en matière de définition et de validation des méthodologies d'estimation de l'emploi, du chômage et des rémunérations.

Les méthodes actuelles d'estimation de l'emploi consistent à bâtir un socle à partir du dernier recensement classique de la population de 1999, et à l'actualiser sur la base d'indices d'évolution mesurés essentiellement à partir de sources administratives ; auparavant ces sources permettaient d'aller jusqu'au recensement suivant. Ce principe, utilisé pour toutes les méthodes d'estimation de l'emploi, demeurera en vigueur jusqu'à ce que nous soyons parvenus à la mise en place du système d'estimation d'emploi localisé Estel qui renouvellera complètement notre méthodologie. La méthode actuelle repose complètement sur l'idée que le recensement ne se trompe pas : les différences de qualité entre deux recensements sont assimilées à des évolutions. Par ailleurs, nous suivons par les sources administratives des postes de travail et non des personnes en emploi : en actualisant le recensement, nous faisons donc constamment l'hypothèse que les phénomènes de multiactivité restent identiques entre deux recensements, ce qui s'avère de moins en moins exact au fur et à mesure que le temps passe. De plus, nous travaillons avec des estimations trimestrielles sur un

champ restreint, avant de les réviser et de les recalculer annuellement : l'idée est donc de limiter progressivement le nombre de ces révisions et recalculs dans le futur système. L'articulation des niveaux nationaux, régionaux et départementaux pose également problème.

S'agissant des méthodes d'estimation du chômage, un point annuel est fourni par l'enquête Emploi dont on a parlé précédemment : pour disposer d'estimations mensuelles, nous utilisons les données de l'ANPE (DEFM de catégories 1, 2 et 3 hors activités réduites, définition conceptuellement la plus proche de celle du chômage au sens du BIT). Cette méthode date de 1986. Grâce à la nouvelle enquête sur l'emploi, l'information est désormais trimestrielle : notre méthodologie devra donc être renouvelée.

Ainsi, un ensemble d'opérations va permettre d'améliorer le recouvrement et la qualité de nos estimations d'emploi : EPURE 2 (exploitation des données des Urssaf) devrait être opérationnelle à compter de 2007 ; le suivi des particuliers-employeurs à partir des informations de la Cnaf permettra de mieux intégrer cette catégorie actuellement mal couverte ; un dispositif rénové sur les agents des services publics sera disponible à échéance 2007-2008. Au final, nous devrions disposer d'un socle d'informations trimestrielles sur l'emploi et la rémunération, couvrant tout le champ salarié, en ayant éliminé les double-comptes. A cela s'ajoutera, à un rythme annuel, la partie non salariée présentée par Michel Amar. Le tout constituera un suivi de l'ensemble de l'emploi à des niveaux géographique et sectoriel plus fins et de meilleure qualité qu'aujourd'hui : c'est Estel, à l'horizon 2009. La méthodologie est donc totalement renouvelée.

Sur le chômage, à un terme que j'espère rapproché, nous pourrions utiliser l'information trimestrielle de l'enquête sur l'emploi afin de nous affranchir de la source ANPE qui n'est pas idéale : en effet, certaines modifications dans le comportement d'inscription des demandeurs d'emploi ou dans la gestion administrative de l'ANPE se traduisent automatiquement par des discontinuités dans les évolutions qui nous servent à actualiser les données.

On nous a demandé des explications sur l'emploi des entreprises de moins de dix salariés, en arguant du fait que nos estimations trimestrielles ne les prenaient pas en compte. Pourtant, elles se fondent, pour certains secteurs, sur les sources Acemo et Unedic portant sur les entreprises de plus de 10 salariés, et pour les autres secteurs, sur la source exhaustive Acooss. Ainsi sur les secteurs suivis par l'Acooss nous couvrons tout le champ. Et sur les autres, nous utilisons l'information constatée dans le passé sur le comportement relatif des petits établissements par rapport à celui des plus de dix salariés pour déduire des évolutions sur les entreprises de toutes tailles à partir de notre observation des entreprises de plus de dix salariés. Certes une erreur peut être commise au cas où l'évolution des petites entreprises rompt brutalement avec les évolutions passées, mais cela ne peut durer durant plusieurs trimestres. En outre, cela porterait sur un nombre de secteurs assez limités. Il est donc inexact de dire que l'on ne prend pas en compte les TPE dans nos estimations trimestrielles d'emploi.

Les estimations trimestrielles sont publiées pour les secteurs dits « marchands », c'est-à-dire les postes EB à EP de la nomenclature NES16. En ce qui concerne les services non concurrentiels (postes EQ-ER de la NES16, c'est à dire éducation, santé, action sociale, administration), la nomenclature ne distingue pas le privé et le public. Dans deux ans environ, nous connaissons la composante publique et la composante privée de ces secteurs. Mais actuellement, nous ne fournissons pas d'évolution infra-annuelle de ces secteurs : c'est pourquoi nous souhaitons, d'ici quelques mois, construire une série sur cette composante, même si elle n'aura évidemment pas la même robustesse que sur les secteurs EB à EP. En ce qui concerne les salariés agricoles, nous disposerons rapidement d'informations par la MSA. Enfin, s'agissant des non-salariés, nous nous interrogeons sur l'utilité de disposer d'un suivi conjoncturel de cette composante de l'emploi : réagit-elle vraiment rapidement aux variations de la conjoncture ?

En ce qui concerne le « bouclage », c'est à dire l'équilibre entre l'évolution de la population active, de l'emploi et du chômage, évoqué notamment dans la note de conjoncture de décembre dernier, il y aurait eu un peu plus de 100 000 emplois créés en 2005. En intégrant des effets de mesure (accélération de départ pour les carrières longues et stages de formation), la population active aurait augmenté de l'ordre de 40 000 personnes, soit nettement moins que les années précédentes. Sur le chômage, d'après l'évolution des DEFM nous avons une diminution du nombre de chômeurs de 120 000. Nous aurions donc un défaut de bouclage de l'ordre de 50 000 personnes sur l'année 2005, ce qui est comparable à ce qui a été observé les années précédentes et montre bien la difficulté de mesure sur chacune des composantes du bouclage. Le profil infra-annuel de l'année 2005 se caractérise par une montée du chômage en début d'année, avant une redescende depuis le mois de

juin jusqu'à la fin de l'année. Cette baisse paraît trop forte par rapport aux évolutions d'emploi dont nous disposons par ailleurs, qui sont beaucoup plus régulières. Nous avons donc essayé, dans la note de conjoncture, de fournir trois pistes d'explications, dont aucune n'est totalement satisfaisante : y a-t-il une reprise plus nette de l'emploi, notamment sur des catégories non suivies trimestriellement (TPE, secteur agricole, secteurs non concurrentiels privés, non-salariés) ? Avons-nous mal apprécié les contrats aidés par exemple ? Nous avons donc exploré ces questions, et nous ne pensons pas que nous nous sommes fortement trompés sur les créations d'emplois de l'année 2005. Aussi, l'erreur porterait plutôt sur quelques milliers que sur quelques dizaines de milliers d'emplois. En ce qui concerne la population active, des sorties d'activité plus nombreuses expliqueraient la baisse du chômage (hypothèse forte car les départs en retraite ne correspondent pas obligatoirement à des embauches en nombre équivalent), mais nous n'avons pas retrouvé d'éléments tangibles permettant de vérifier cette hypothèse. Enfin, y a-t-il eu une modification de la gestion administrative ou du comportement d'inscription des chômeurs à l'ANPE ? Nous disposons certes d'éléments sur les flux mensuels de sorties de l'ANPE et des absences aux contrôles, mais rien ne conforte l'idée que des dizaines de milliers de chômeurs sont sortis du système. Dans ce débat, l'enquête Emploi, dont les résultats 2005 sortiront dans quelques jours, est évoquée comme juge de paix. Mais elle ne permettra pas de répondre complètement aux questions posées car elle est utilisée en moyenne annuelle et non pas à rythme trimestriel. Elle ne peut donc pas conduire à modifier le profil actuel de l'année 2005. Au cours des mois à venir des révisions permettront sans doute de réduire les écarts qui, s'ils ne sont pas dramatiques sur l'année, sont plus compliqués à comprendre sur le profil trimestriel et donc sur la sortie de l'année 2005. Et c'est important pour la conjoncture de l'année 2006, c'est pourquoi nous continuons à chercher.

Introduction au débat

### **Denis CLERC, *Alternatives économiques***

Je n'interviens pas comme spécialiste de la statistique, ce que je ne suis pas, mais en tant qu'utilisateur de vos données, au titre du journal *Alternatives économiques*. En effet, sur les questions d'emploi, nous rencontrons souvent des difficultés. Certains de nos lecteurs n'imaginent pas qu'il puisse y avoir des problèmes statistiques lors de la comparaison de séries issues de sources différentes. Dans ce domaine, Olivier MARCHAND a d'ailleurs rendu un grand service aux utilisateurs de statistiques en remontant jusqu'à deux siècles en matière d'emploi. Son livre fait référence pour le XIX<sup>ème</sup> et le début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Je ne vais pas aborder la question conjoncturelle de l'évolution de l'emploi en 2005, mais je voudrais souligner trois points plus structurels, et tout d'abord la diversité des données dans ce domaine. J'ai comparé l'enquête Emploi 2004 et l'enquête Forces de Travail 2004 en moyenne annuelle publiée par Eurostat : on constate un écart de 600 000 personnes en termes de population active. J'ai d'abord pensé que cette différence n'était pas très grave et qu'elle s'expliquait par une différence d'interprétation des règles du BIT en matière de recherche active d'emploi. Effectivement, l'écart sur le nombre de chômeurs s'élève quant à lui à 260 000 personnes. Mais cela représente à peine la moitié de la différence évoquée à l'instant en termes de population active. Sur l'emploi lui-même, il ne devrait pas y avoir de différence : pourtant, le nombre de salariés diffère de 300 000 personnes, alors que l'enquête Forces de Travail utilise normalement les données de l'enquête Emploi de l'INSEE, mais je me trompe peut-être ! Par ailleurs l'un des critères importants de la stratégie de Lisbonne, le taux d'emploi pour les 15-64 ans, s'élève à 61,1 % mesuré par Eurostat, et 62,4 % mesuré par l'Enquête Emploi 2004. Et dans la dernière édition de France Portrait Social, en ligne sur le site de l'INSEE, ce taux est de 63,3 %. Comment voulez-vous que nous nous y retrouvions, quand on sait que les écarts à la moyenne européenne se jouent sur un point, ou deux au maximum ? Autre exemple de la diversité des données : j'ai regardé la source « Comptabilité Nationale », en sélectionnant volontairement une année ancienne, 1993, dans la base 2000. Dans le tableau 1 702 portant sur la population active dite résidente, on trouve un chiffre supérieur de 210 000 à celui publié dans le tableau 2 204, qui lui, concerne l'emploi intérieur : cette différence peut s'expliquer par l'emploi frontalier, me suis-je dit. Pourtant, Eurostat fournit un chiffre de 22,446 millions pour la France et ne fait pas de différence entre l'emploi national et l'intérieur. Je n'arrive donc pas à comprendre que la source Comptabilité Nationale, parfaitement homogène dans ses différents tableaux, fournisse des données que je ne parviens pas à recouper. L'emploi intérieur du tableau 2 204 et l'emploi national mesuré par Eurostat sont identiques ce qui ne devrait pas être le cas.

Par ailleurs, lorsque les données sont connues, elles ne sont pas forcément corrigées sur le site de l'INSEE. Prenons par exemple le tableau de la population active observée jusqu'en 2002 et projetée ensuite qui s'appuie sur l'ancienne enquête Emploi. On constate jusqu'en 2002 un écart entre le chiffre affiché sur le site et celui plus récent, notamment diffusé dans les *INSEE Premières* s'appuyant sur la nouvelle enquête Emploi. Le chiffre projeté pour 2004 est inférieur de 600 000 à celui mesuré dans l'enquête emploi 2004. Pourquoi ne prend-on pas en compte cet écart de 600 000 personnes pour corriger les projections ? Il me semblerait nécessaire, s'agissant d'un tableau qui s'adresse à tous les visiteurs du site, soit de mentionner qu'il s'agit de données non remises à jour de l'ancienne enquête Emploi, soit de refaire les projections. Enfin, autre illustration de la diversité des chiffres, dans la dernière note de conjoncture le taux de chômage s'élevait à 10 % en 2004, et selon Eurostat à 9,5 %, à partir d'une source théoriquement identique.

Mon deuxième point concerne l'absence, cruellement ressentie par un utilisateur de base, de séries longues. Sur de nombreux sites étrangers, des séries, certes perfectibles, sont suffisamment homogènes pour être mises en ligne sur de longues périodes et permettre des comparaisons. Grâce à la Comptabilité Nationale française, nous disposons pour la base 2000 des données 1990-2004 pour l'emploi par branche, et 1993-2004 pour les données globales, mais c'est tout. Il s'agit de la seule donnée longue dont on dispose. Le travail réalisé autrefois à l'INSEE par Marie-Madeleine Bordes et Christine Gonzalez, qui lui-même succédait à une précédente édition, nous manque beaucoup. J'aimerais que des documents similaires soient à nouveau publiés et même mis en ligne sur le site de l'INSEE.

Mon dernier point porte sur les données manquantes. En effet, un certain nombre de données ne sont pas ou pas suffisamment bien fournies : les multi-activités (différence entre le nombre de postes et le nombre de travailleurs occupés), les trajectoires professionnelles, etc. Jusqu'en 2002, des données issues de l'enquête emploi permettaient de savoir d'une année sur l'autre ce qu'étaient devenus les chômeurs, on avait des séries longues. Aujourd'hui, la seule publication « grand public » de l'Insee sur l'enquête emploi est un quatre pages. Pourtant, il est intéressant de savoir comment évolue la durée du chômage, l'insécurité de l'emploi, la récurrence du chômage, les interruptions d'emploi etc. D'autres sources permettent de connaître le chômage indemnisé, mais jamais dans sa totalité : nous ne savons jamais si l'ASS a été intégrée, si les dispenses de recherche d'emploi sont intégrées, nous ne savons pas s'il s'agit de données finales ou de données appelées à être modifiées dans les mois suivants. Bref, il me semble qu'il existe un certain nombre d'informations supplémentaires très utiles que pourrait fournir régulièrement la statistique publique sans fondamentalement modifier ses sources.

Pour conclure, il me semble que l'INSEE procède de plus en plus à des études, voire des recherches. Sa revue rassemble des chercheurs de très haut niveau. On a le sentiment que l'INSEE est de moins en moins producteur de chiffres et plus en plus fournisseur de commentaires, d'analyses voire de recherches approfondies qui ont chacune leur intérêt, mais qui ne remplacent pas la mission d'élaboration de données chiffrées faisant enfin « juge de paix », car c'est ce dont nous manquons cruellement dans notre pays.

Débat

**Joël MAURICE**

Je vous remercie pour cette excellente discussion, qui porte sur le long terme.

**Mireille DADOY**

En tant que chercheur, j'appuie les propos de Monsieur CLERC. Nous rencontrons en effet constamment des difficultés pour recouper les données. En 1982 ou 1984 nous disposions de tableaux sur une vingtaine d'années. Mais cela n'existe plus et désormais, à chaque fois, nous nous demandons comment trouver la définition des données fournies pour déterminer si les différences constatées correspondent à des évolutions ou à des changements de concepts. Or il s'avère très difficile de retrouver ces définitions année par année. C'est une source d'inquiétude pour nous car quand nous publions des données, nous ne savons pas de quoi nous parlons exactement.



### **Hélène ALEXANDRE**

Je profite de l'occasion pour poser une question pratique de définition de données : les jeunes étudiants salariés sont-ils classés parmi les actifs ou parmi les jeunes en formation ? Comment les repère-t-on, comment est évaluée leur situation ?

### **Monsieur ROSSIGNOL**

Les difficultés qui viennent d'être citées au niveau national sont multipliées au niveau régional ou encore sectoriel. Pour l'Île-de-France par exemple, il y a deux ans les variations des chiffres de l'emploi étaient impressionnantes. Or il n'a pas semblé que l'INSEE ait pris en main le souci de réconcilier les différentes hypothèses ou les différentes sources compte tenu de leurs écarts.

### **Olivier MARCHAND**

En matière de séries statistiques, le très long terme permet de plus grandes approximations que la moyenne période et pose donc d'autres questions. S'agissant des écarts non compréhensibles entre données publiées, plusieurs types d'écarts peuvent parfois apparaître alors même que les sources sont identiques. Ainsi nous réalisons l'enquête Emploi, nous la traitons, puis nous envoyons notre fichier de données de base à Eurostat qui réalise ensuite ses propres traitements, éventuellement selon des principes différents. Il existe par exemple une définition Eurostat du chômage qui n'utilise pas les mêmes critères que les nôtres, ce qui explique pour l'essentiel les écarts de taux de plusieurs dixièmes de point. Les écarts viennent également de la différence de périmètre : l'enquête Emploi DOM est par exemple réalisée sur le modèle de l'ancienne et non de la nouvelle enquête Emploi. D'autres problèmes sont liés à la définition de l'âge : il s'agit de l'âge atteint au cours de l'année pour l'INSEE et de l'âge au 1<sup>er</sup> janvier ou de l'âge exact pour d'autres sources. La conséquence sur le taux d'emploi des 55-64 ans peut aller jusqu'à 5 ou 6 points d'écart. De plus, la rupture dans l'enquête Emploi en 2002 avec le passage d'une enquête annuelle à une enquête en continu s'est avérée très importante. On avait des séries qui démarraient en 1968, la continuité ayant été pratiquement assurée à chaque changement de série d'enquêtes. Depuis 2002 on fait des moyennes annuelles ou trimestrielles, ce qui n'est pas la même chose qu'un point à une date donnée. Le questionnaire a en outre été profondément modifié : la façon de définir l'activité a notamment été complètement inversée. Désormais, on commence par poser les questions correspondant aux « critères BIT ». En conséquence, à la fin du questionnaire nous n'obtenons plus du tout les mêmes réponses qu'avant à la question « travaillez-vous ou êtes-vous au chômage ? », qui était auparavant posée en début d'interview. Ainsi, sur nombre de variables, nous avons des ruptures que nous ne pourrions jamais résoudre, entre mars 2002 et moyenne annuelle 2002. Cela rend la production de séries longues complexes. La Comptabilité Nationale suit encore une autre logique, avec une méthodologie et d'autres concepts que ce qui est utilisé dans les enquêtes. Les séries de population active des Comptes nationaux sont donc assez différentes. C'est aussi un point qui nous différencie d'Eurostat : nos données sur l'emploi sont issues des sources administratives et non de l'enquête Emploi. Nous ne mesurons pas l'emploi au sens du BIT donc la population active diffère de celle d'Eurostat. Les taux de chômage Insee et Eurostat peuvent donc être différents. Nous avons essayé de mettre en place le principe d'un unique chiffre pour la même appellation, mais nous n'y sommes pas encore parvenus, à cause non seulement des sources mais des objectifs de ces sources. La durée du travail s'avère en la matière l'exemple le plus extrême, durée collective ou durée individuelle, facteur travail ou durée travaillée par des personnes, ... S'agissant des séries longues sur le marché du travail, l'effort que vous avez salué et qui date des années 80 pour sa première version a été actualisé, dans au moins deux *INSEE Résultats*. Mais il est vrai qu'il y a eu une interruption depuis quelques années avec la nouvelle enquête Emploi. Néanmoins, dans quelques mois, les fichiers détails de l'enquête Emploi seront disponibles sur le site de l'INSEE et de nouvelles séries longues seront disponibles.

### **Denis CLERC**

Beaucoup d'utilisateurs ne pratiquent pas SAS et n'ont donc pas la capacité de traiter les données individuelles anonymisées figurant sur le site.

**Olivier MARCHAND**

Je suis d'accord. Nous avons également évoqué la diffusion prochaine d'un CD-Rom qui reprendrait les données 2002 à 2004 de l'enquête emploi sous forme de tableaux, comme dans *INSEE Résultats*. En ce qui concerne les séries longues, nous travaillons sur un autre produit, en essayant de limiter les inconvénients de la rupture de l'enquête emploi. Concernant les données manquantes, il est vrai que la nouvelle enquête Emploi n'a pas encore été bien exploitée sous l'angle des trajectoires et de la mobilité par exemple. L'enquête Emploi est devenue trimestrielle, on interroge de ce fait les personnes moins longtemps. Pour l'instant, nous savons ce que nous avons perdu avec ce changement, mais nous ne mesurons pas encore les bénéfices potentiels de l'information conjoncturelle de cette nouvelle enquête. Le problème s'avère d'ailleurs le même dans les autres pays européens. L'enquête Forces de travail est moins adaptée que ne l'était notre ancienne enquête Emploi à l'analyse longitudinale de suivi des personnes, ce qui justifie que d'autres outils soient promus, du type panel ou enquêtes de suivi sur des populations un peu particulières. Il faut marier les instruments. Nous ne pouvons plus tout demander à une source unique.

**Joël MAURICE**

Il vous reste à répondre à la question fondamentale posée au sujet de l'orientation de l'INSEE vers les études plus que les statistiques.

**Olivier MARCHAND**

Je ne répondrai pas au nom de l'Insee. Concernant la production, même si nous estimons toujours manquer de moyens, le système d'information sur l'emploi et les revenus d'activité a tout de même bénéficié de ressources très importantes. Actuellement, se met en outre en place le système Résane sur les entreprises. On développe l'utilisation de sources administratives, plus économiques et qui ont l'avantage d'être exhaustives. Ainsi avec Estel, dans deux ou trois ans, nous disposerons d'une information sur l'emploi beaucoup plus désagrégée qu'aujourd'hui, et qui devrait apporter des réponses aux questions portant sur les données régionales ou sectorielles fines. Les enquêtes n'auraient jamais eu la taille suffisante pour le permettre. Ainsi, en basculant sur les sources administratives, nous devrions progresser en données de base dans quelque temps. Mais nous vivons actuellement certainement la plus mauvaise période : nous avons perdu des informations sans en avoir encore gagnées pour l'instant. Vos interventions ont néanmoins bien montré qu'il s'avère nécessaire de toujours bien expliquer ce que nous diffusons, notamment sur le site. Il s'agit d'une vraie préoccupation, qui doit toucher d'autres formations que la nôtre.

Pour répondre sur les étudiants salariés, tout dépend de la source : dans l'enquête Emploi, pour le BIT, un étudiant salarié est considéré comme salarié. Le nouveau système permettra de mieux connaître les multiactivités, dont notamment les étudiants salariés.

**V. CONCLUSION****Joël MAURICE**

Ainsi, il semble nécessaire de bien définir les concepts utilisés. Je vous remercie de votre participation.

*La séance est levée à 13 heures.*

**Adoption du compte rendu**

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du CNIS avant le 10 mai 2006 ([cnis@insee.fr](mailto:cnis@insee.fr) - 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte sur le site du Cnis.

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

- Fiches descriptives d'enquêtes pour examen d'opportunité
  1. [Enquête sur l'emploi en métropole](#)
  2. [Enquête sur l'emploi dans les DOM](#)
  3. [Enquête 2007 sur l'entrée dans la vie adulte et volet complémentaire santé pour les élèves du panel éducation constitué en 1995](#)
  4. [Enquête Acemo sur les petites entreprises](#)
  5. [Enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches](#)
  6. [Enquête auprès des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant bénéficié de l'Accre en 2004](#)

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

○	Enquête sur l'emploi en métropole .....	29
○	Enquête sur l'emploi dans les DOM .....	30
○	Enquête 2007 sur l'entrée dans la vie adulte .....	31
○	Enquête sur les contrats nouvelles embauches .....	32
○	Enquête Acemo sur les petites entreprises .....	33
○	Enquête auprès de bénéficiaires de l'aide aux demandeurs d'emploi créateurs ou repreneurs d'entreprise .....	34

Paris, le 4 avril 2006 - N° 55/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur l'emploi en métropole

---

*Programme* : 2007 à 2011

*Émetteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des revenus d'activité

Au cours de sa réunion du 24 février 2006, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête sur l'emploi en métropole.

Cette enquête, réalisée depuis 2002, a pour objectif de fournir une mesure du chômage et de l'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) et de recueillir des informations sur le fonctionnement et l'évolution du marché du travail. Elle répond d'une part au règlement européen n°1991/2002 du 8 octobre 2002 qui a décidé de la mise en place d'une enquête trimestrielle 'Labour force survey' en continu, et d'autre part à une demande nationale.

Parmi les thèmes abordés on peut citer notamment :

- l'activité au sens du BIT,
- l'emploi actuel, la recherche d'emploi ou le dernier emploi occupé selon la situation de la personne au moment de l'enquête,
- le niveau de formation et de diplôme,
- la trajectoire professionnelle au cours de l'année précédent l'enquête,
- l'origine géographique et sociale des parents.

L'enquête a lieu auprès d'un échantillon d'environ 54 000 logements ordinaires de France métropolitaine. La collecte est effectuée uniquement pour les résidences principales soit environ 44 000 logements. Les 36 000 logements répondants représentent près de 70 000 personnes de 15 ans ou plus. L'échantillon est renouvelé par sixième chaque trimestre. La collecte est effectuée en continu tout au long de l'année. L'enquête est réalisée par enquêteur, en face à face pour la première et la sixième interrogation, par téléphone pour les interrogations intermédiaires. La durée de questionnement est de 25 à 30 minutes pour l'ensemble des personnes interrogées dans le logement lors de la première enquête. Elle est plus courte pour les enquêtes suivantes.

Les premiers résultats de l'année sont publiés en début d'année suivante sous forme d'un Insee Première, et trois publications thématiques par an sont prévues. Des publications infra annuelles sur l'emploi, le chômage et le sous-emploi sont envisagées à l'horizon 2007-2008. Les fichiers de données individuelles anonymisés sont disponibles sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr).

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 4 avril 2006 - N° 56 /D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur l'emploi dans les DOM

---

*Programme* : 2007 à 2011

*Émetteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et structurelles - Département de l'emploi et des revenus d'activité

Au cours de sa réunion du 24 février 2006, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête sur l'emploi dans les DOM.

L'enquête, réalisée sous cette forme depuis 2001, a pour objectif de fournir des statistiques annuelles sur le chômage et sur l'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) ainsi que des informations sur la structure de la population active et sur le marché du travail. Elle répond à une demande nationale et au règlement européen n°1991/2002 du 8 octobre 2002 sans toutefois avoir un rythme trimestriel.

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- l'activité au sens du BIT,
- l'emploi actuel, la recherche d'emploi ou le dernier emploi occupé selon la situation de la personne au moment de l'enquête,
- le niveau de formation et de diplôme,
- la trajectoire professionnelle au cours de l'année précédent l'enquête,
- la migration et la mobilité liées à l'emploi ou à la formation.

L'enquête a lieu chaque année du 15 mars au 15 juin auprès des personnes de 15 ans ou plus vivant dans des résidences principales à caractère non collectif. L'enquête est menée dans environ 21 000 logements ce qui représente 40 000 personnes interrogées pour l'ensemble des Dom. L'échantillon de logements est renouvelé par tiers chaque année. La collecte est réalisée par enquêteur, en face à face pour la première interrogation, par téléphone pour les deux suivantes. La durée de questionnement est de 30 minutes maximum par logement pour la première interrogation, et de 20 minutes pour les deux autres.

Les résultats sont publiés sous forme de tableaux rapides et détaillés, d'Informations rapides et de publications thématiques. Il est prévu que les fichiers de données individuelles anonymisés soient prochainement disponibles sur le site internet de l'Insee.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 4 avril 2006 - N° 57/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête 2007 sur l'entrée dans la vie adulte des élèves entrés en sixième en 1995

---

*Programme* : 2007

*Émetteurs* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Pôle « diplômes et spécialités de formation » / Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Sous direction des études statistiques

Au cours de sa réunion du 24 février 2006, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête 2007 sur l'entrée dans la vie adulte des élèves entrés en sixième en 1995.

L'enquête, qui a commencé en 2005, a pour objectif d'interroger chaque année les jeunes du panel éducation 1995 qui sont sortis du système éducatif sur leur entrée dans la vie adulte, leur carrière professionnelle et leurs comportements familiaux, migratoires et culturels. Elle sera complétée en 2007 par un volet complémentaire dont l'objectif est de décrire l'état de santé ainsi que ce qui s'y rattache pour la population des jeunes adultes. Ce volet sera également administré aux jeunes du panel qui sont encore suivis par la Dep.

Parmi les thèmes abordés spécifiquement en 2007 on peut citer l'environnement familial, le mode de vie, la prévention, la santé mentale et psycho sociale, les accidents de la vie courante et la conduite à risques, le recours aux soins, la couverture sociale.

L'enquête aura lieu en mars 2007 auprès des jeunes du panel éducation 1995 qui sont sorties du système éducatif en 2005 ou avant. La collecte sera réalisée par voie postale au printemps 2007, avec une durée de questionnement de 20 minutes en moyenne pour l'ensemble du questionnement (enquête et volet complémentaire).

Le comité de concertation comprend des représentants de la Dares (Emploi), de la Drees (Santé), de la Dep (Education), du Lasmas et de l'Insee.

Les résultats devraient être publiés par la Drees.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2006 - N° 31/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches

---

*Programme* : 2006

*Émetteurs* : AcoSS et Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement - Dares

Au cours de sa réunion du 24 février 2006, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête sur l'utilisation du contrat nouvelles embauches (CNE).

Le plan d'urgence pour l'emploi d'août 2005 a introduit le contrat nouvelles embauches pour les entreprises de moins de vingt salariés. Cette enquête a pour objectif d'estimer le coefficient de passage entre les intentions d'embauche et les embauches effectives, de connaître les ruptures des différents contrats de travail dans les six premiers mois suivant leur signature, de recueillir l'opinion des chefs d'entreprise ou responsables de recrutement sur le CNE, qu'ils l'aient ou non utilisé, et d'approcher qualitativement l'effet de substitution du CNE aux autres types de contrat. Elle est réalisée à la demande du cabinet du Ministre de l'emploi conjointement par l'AcoSS et la Dares.

Parmi les thèmes abordés on peut citer des informations sur le contrat, le cas échéant des données sur sa rupture, l'opinion du chef d'entreprise sur le CNE (notamment les raisons du choix du CNE et symétriquement les raisons de la non utilisation du CNE pour les embauches en CDI ou CDD).

L'enquête aura lieu en mars-avril 2006 auprès d'entreprises de moins de vingt salariés ayant effectué une déclaration unique d'embauche en octobre 2005 (1 500 CNE, 750 CDI et 750 CDD d'une durée de plus d'un mois). La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de 10 minutes environ.

Le comité de concertation associant des partenaires sociaux s'est réuni le 23 février 2006.

Les résultats seront publiés en 2006 sous forme d'un quatre pages AcoSS-Dares. Un retour d'information aux entreprises enquêtées est prévu.

La formation demande que la portée de l'enquête et les précautions à prendre pour l'interprétation des résultats soient bien explicitées lors de la diffusion, notamment le fait que l'enquête ne renseigne que sur les effets de court terme alors que les effets à plus long terme se manifesteront au cours d'une période d'au moins deux années.

La formation constate que l'enquête recueille l'opinion des employeurs et considère qu'il serait souhaitable de recueillir par ailleurs celle des salariés, selon une méthode et des moyens qui resteraient à définir.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête, [avec plusieurs avis défavorables et une abstention].



Paris, le 4 avril 2006 - N° 58/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête annuelle Acemo sur les petites entreprises

---

*Programme* : 2006 à 2010

*Émetteur* : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement - Dares

Au cours de sa réunion du 24 février 2006, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête annuelle Acemo sur les petites entreprises .

Cette enquête rénovée a pour objectif de compléter une fois par an l'enquête trimestrielle Acemo sur le champ des entreprises de moins de 10 salariés sur les thèmes de l'emploi, de la durée du travail et des rémunérations. Ses résultats contribueront à l'évaluation de mesures de politique de l'emploi (contrat nouvelles embauches, chèque TPE) et au bilan présenté chaque année à la Commission nationale de la négociation collective lorsqu'elle est consultée préalablement à la revalorisation du SMIC.

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- Au niveau de l'entreprise : la convention collective (code IDCC), le nombre de non salariés, de salariés, d'intérimaires ;
- Au niveau de chaque salarié : l'âge, le sexe, l'emploi occupé, le type de contrat, le temps de travail, l'aide ciblée de la politique de l'emploi, le chèque TPE, le motif de sortie de l'entreprise, le fait qu'il est bénéficiaire ou non de la revalorisation du SMIC...

L'enquête aura lieu chaque année en juin auprès de 60 000 entreprises de un à neuf salariés de France métropolitaine. L'échantillon sera renouvelé par quart chaque année. La collecte sera réalisée par voie postale, avec une durée de questionnement de 15 minutes environ.

Le comité de concertation réunit des représentants de la Dares, de l'Insee, des partenaires sociaux (CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, UPA) et des chercheurs.

Les résultats seront publiés dans les différentes publications de la DARES. Un retour d'information aux entreprises est prévu.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 4 avril 2006 - N° 59/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête auprès des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant bénéficié de l'Accre en 2004

---

*Programme* : 2006

*Émetteur* : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement - Dares

Au cours de sa réunion du 24 février 2006, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête auprès des chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise ayant bénéficié de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre) en 2004.

Cette enquête a pour objectif d'enrichir les informations statistiques qui sont disponibles chaque année pour connaître la place de l'Accre dans le processus de création d'entreprise par les chômeurs et dans le processus de retour à l'emploi. Elle permettra de mieux évaluer l'aide et l'accompagnement dont ils ont bénéficié, avec un éclairage spécifique sur le rôle du service public de l'emploi.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la situation du chômeur créateur au regard de l'emploi en septembre 2006, les perspectives en terme d'embauche ou de licenciements pour les mois à venir, l'adéquation entre le projet d'origine et la situation au moment de l'enquête, l'information et l'accompagnement dont ils ont bénéficié au moment de la création, le rôle des aides publiques,...

L'enquête aura lieu en septembre 2006 auprès de 3 000 des 20 000 bénéficiaires de l'Accre au 2<sup>ème</sup> trimestre 2004 (France métropolitaine). La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de 15 à 20 minutes environ.

Le comité de pilotage comprend des représentants de l'association pour la création d'entreprise (APCE), de la Dares, de la direction générale à l'emploi et la formation professionnelle, de directions départementales et régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et de l'Insee. La consultation des partenaires sociaux est en cours.

Les résultats seront publiés en 2007 dans un numéro de *Premières synthèses*.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

## SIGLES

ACOSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
APEC	Association pour l'emploi des cadres
CCIP	Chambre de commerce et d'industrie de Paris
CEE	Centre d'études de l'emploi
CFDT	Confédération française démocratique du travail
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DGAFFP	Direction générale de l'administration et de la fonction publique
DGEFP	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
DGTPE-MIN ECONOMIE FINANCES INDUSTRIE	Direction générale du trésor et de la politique économique
DIACT	Délégation interministérielle à l'aménagement et compétitivité des territ.
FAFIH	Fonds d'assurance formation de l'industrie hôtelière
GIM	Groupe des industries métallurgiques
OSEO-BDPME	Banque du développement des PME
UIMM	Union des industries métallurgiques et minières
UNSA	Fédération de l'éducation nationale